

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Jeudi 13 février 2025

ANNEXE N°8



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

- Arâches-la-Frasse ★
- Cluses ★
- Magland ★
- Marnaz ★
- Mont-Saxonnex ★
- Nancy-sur-Cluses ★
- Le Reposoir ★
- Saint-Sigismond ★
- Scionzier ★
- Thyez ★

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Éléments réglementaires	3
Analyse de la conjoncture	4
La loi de finances 2025 pour les collectivités	8

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	10
Les attributions de compensation	12
Dépenses de fonctionnement	13

ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

14

ÉTAT SUR LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

16

CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

18

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU

PROJET DE TERRITOIRE.....

19

PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

26

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Prévision des recettes du budget annexe Assainissement pour 2025 et les années à venir	27
Prévision des dépenses du budget annexe Assainissement pour 2025 et les années à venir	28
État de la dette du budget annexe Assainissement.....	30
Prospective financière du budget annexe Assainissement.....	33

BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

Prévision des dépenses et recettes d'exploitation du budget annexe Mobilité.....	34
Etat de la dette du budget annexe Mobilité	37
Prévision des investissements du budget annexe Mobilité	39
Prospective financière du budget annexe Mobilité.....	40

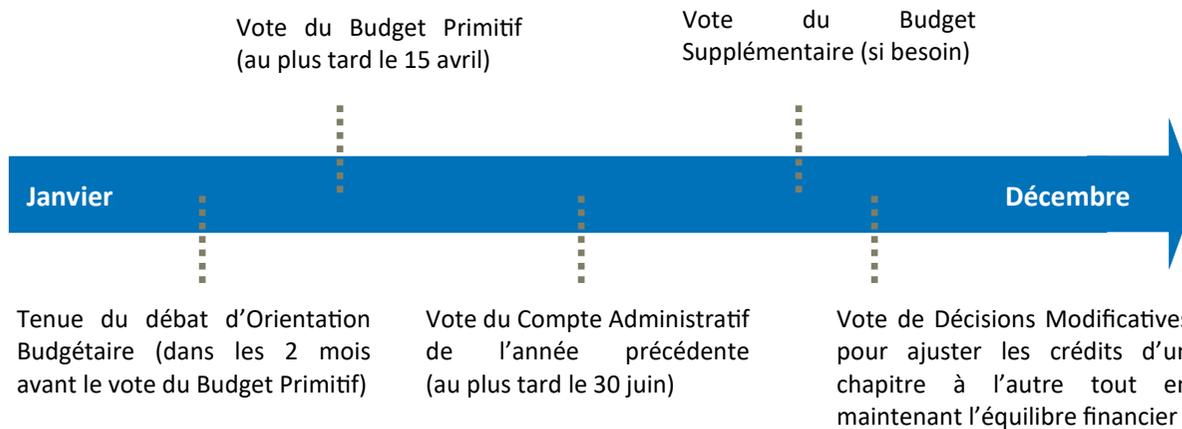
BUDGET ANNEXE DOMAINES SKIABLES

Prospective financière du budget annexe Domaines skiabiles.....	41
État de la dette du budget annexe Domaines skiabiles.....	42

INTRODUCTION

Éléments réglementaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue le premier acte nécessaire au vote du budget de l'année, pour les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants.



Il s'appuie sur un document : le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans lequel sont détaillés les éléments sur la conjoncture économique, les estimations d'évolution des ressources et des charges, la gestion de la dette de la collectivité, les prévisions des investissements, entre autres.

Suivi de mise en œuvre du projet de territoire

Vous retrouverez au fil de ce rapport les projets qui permettent de répondre au Projet de Territoire voté par toutes les assemblées du territoire (2CCAM et communes) .

Les projets sont classés selon les enjeux et les ambitions définis par le Projet de Territoire.

Vous pourrez les identifier facilement grâce aux différentes pastilles dont le modèle est le suivant :

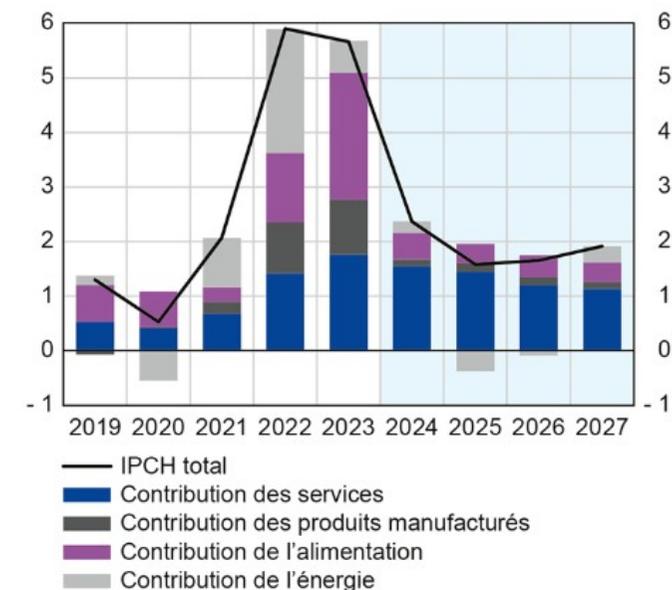
« Dénomination de l'ambition »

INTRODUCTION : ANALYSE DE LA CONJONCTURE

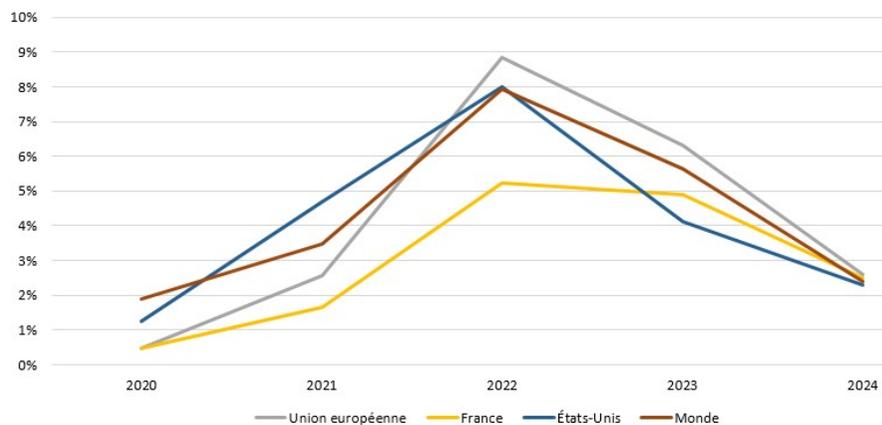
Monde : Une croissance 2024 en dents de scie

L'année 2024 a enregistré une croissance avoisinant les 2,6% avec une perspective de 2,5%/2,7% pour les années 2025-2026. Cette croissance mondiale est extrêmement disparate avec une estimation de 6,2% pour l'Asie du Sud, de 3% pour l'Europe ou encore de 1,8% pour l'Amérique latine. Tous ces ratios restent inférieurs, pour chaque continent ou économie, aux niveaux connus avant la crise sanitaire de 2020.

Par ailleurs, le retour des politiques monétaires post choc inflationniste dû aux conflits ne devrait pas être aussi important que sur la période 2010-2020, aussi, les conjonctures économiques à moyen terme rentrent dans une phase d'incertitudes importantes. Il faudra donc surveiller tant les politiques monétaires que les politiques budgétaires des Etats pour déceler un impact sur la croissance.



Evolution de l'inflation



L'année 2024 a vu le retour d'une inflation plus modérée pour l'ensemble des zones économiques mondiales. L'inflation semble se stabiliser pour 2024 à 2,40% (2,50% pour la France). Cette évolution de l'inflation est conduite dans un contexte de maîtrise de l'évolution des taux.

Après deux ans de désynchronisation, les économies mondiales semblent retrouver un rythme d'inflation similaire fin 2024 et une perspective identique pour 2025. La composition de l'indice des prix ci-dessus publié par la Banque de France démontre l'effet exceptionnel de la période qui vient de s'achever et un retour à la normal à compter de 2024-2025 sur les fondamentaux de 2020-2021.

L'année 2024 a été scindée en deux parties avec une inflation très importante sur le S1 puis un ralentissement important sur le S2 conduisant certaines banques centrales à reprendre une action volontariste sur les taux pour soutenir la consommation et la croissance, notamment aux Etats-Unis.

INTRODUCTION : ANALYSE DE LA CONJONCTURE

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un premier semestre haussier, face à l'inflation importante, les taux des banques centrales et notamment de la BCE ont été revus à la baisse. Cette mesure a été prise pour contrer une désinflation extrêmement rapide dans les différentes économies mondiales.

Le T2 2024 a vu des économies européennes avoir un taux de croissance nul (Allemagne) voire négative (Irlande -4,1%) nécessitant une politique monétaire volontariste avec un taux directeur abaissé de 100 points de base sur une année pour se fixer à 3%. Les prévisions pour 2025 évoquent une baisse équivalente relançant une politique de la demande pour les zones en faible croissance.

Les prévisions de croissance pour la zone UE sur les prochaines années démontrent une fragilité chronique que la politique monétaire ne pourra résoudre seule pour l'ensemble des pays membres

	2023	2024	2025	2026
PIB en volume	0,5	0,8	1,3	1,5
IPCH	5,4	2,5	2,2	1,9
IPCH hors énergie et produits alimentaires	4,9	2,9	2,3	2,0

Germany 10Y | France 10Y | US 10Y



source: tradingeconomics.com

La France a eu du mal à tirer profit de cette baisse des taux directeurs dans ses taux longs. Outre le taux court terme défini par la BCE, les taux long terme des pays sont définis par la prime de risque pays adossée d'une part à la demande d'emprunts et d'autre part à la santé financière du pays. L'abaissement de la note souveraine au cours de 2024 et les perspectives des agences de notation concourent à venir dégrader l'effet bénéfique de la BCE.

La France fait exception en Europe avec un décrochage significatif de sa courbe de taux par rapport aux autres membres de l'UE. Ce phénomène a un impact sur l'ensemble de la chaîne du crédit dans le secteur public et privé français.

L'écart entre le taux 10 ans allemand et français a été très important en 2024 notamment en fin d'année, péjorant la compétitivité française au sein de l'UE.

France : une croissance qui se maintient et un ralentissement de l'inflation

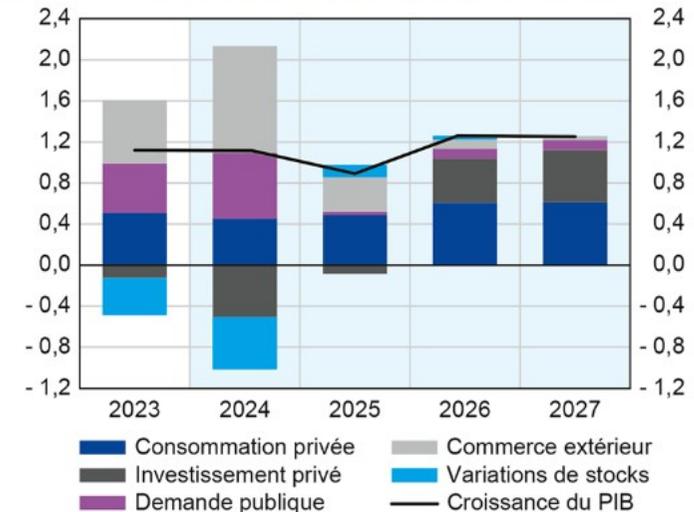
En France, la croissance a fortement ralenti dans les prévisions budgétaires 2025 du projet de loi de finances. Une croissance avoisinant les 0,9% est prévue sans perspective d'amélioration à court terme. Ces prévisions en baisse par rapport aux derniers chiffres de 2024 (1,1%) démontrent une tension importante de l'ensemble des secteurs économiques en France.

L'incapacité politique à assurer une stabilité et une visibilité économique pour l'ensemble des acteurs économiques ne rassure ni les marchés (cf. évolutions des taux long terme) ni les éléments de la croissance à commencer par la consommation des ménages qui n'enregistre pas de hausse et un secteur immobilier à l'arrêt pour 2025.

Les prévisions de la Banque de France et de l'INSEE montrent un affaissement de la croissance du PIB sur la période 2025-2027 avec notamment une chute importante de la composante du commerce extérieur et de la demande publique.

Cette analyse démontre une volonté de réduire considérablement l'intervention publique dans la croissance et par conséquent le recours au levier de l'investissement.

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Dans ce contexte de croissance atone, 2 phénomènes classiques reviennent sur le devant de la scène macro :

- une inflation en décline sur la lancée de l'évolution de l'inflation mondiale comme évoqué ci-dessus
- Un retour du chômage avec une forte hausse enregistrée au T4 de 2024 (+3,7% sur un an)

La question du retour de la croissance par une politique monétaire n'étant plus un sujet compte tenu de la décorrélation taux court terme / long terme, le retour d'une politique budgétaire pourrait être intéressante, les mesures de restrictions à l'investissement local dans la loi de finances semblent dire le contraire.

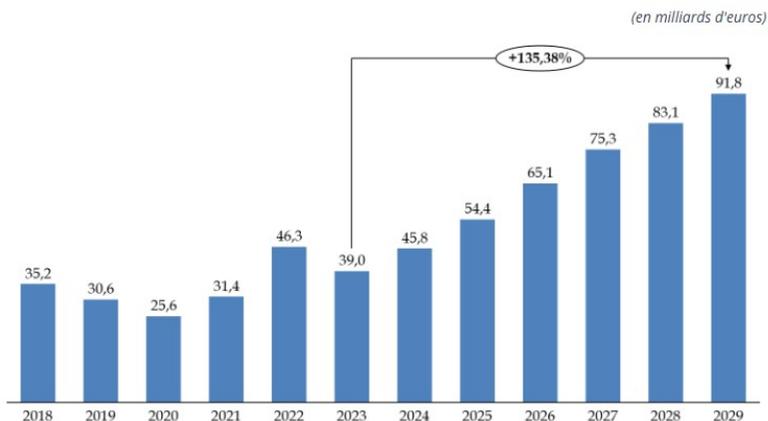
INTRODUCTION : ANALYSE DE LA CONJONCTURE

France : Zoom sur les finances publiques

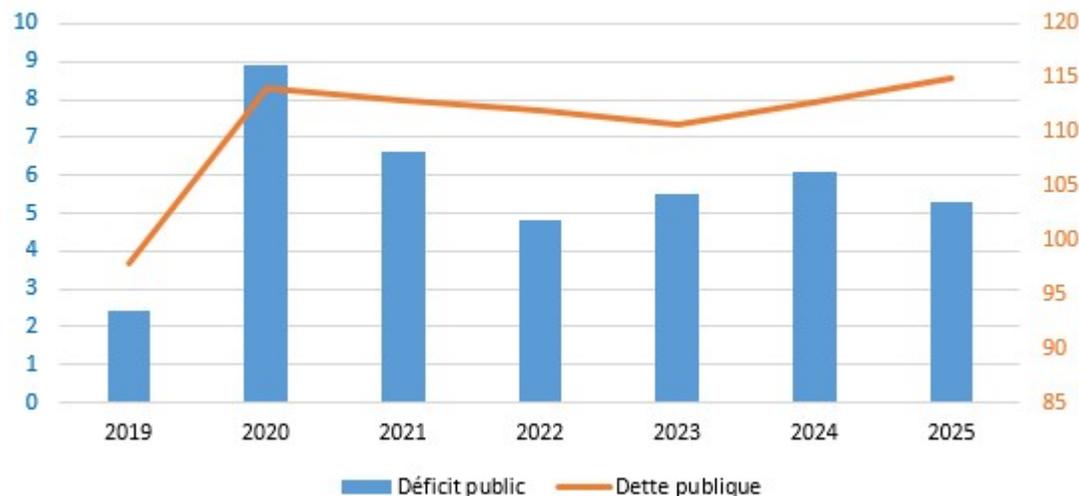
La loi de finances pour 2025 se heurte à 2 freins importants pour avoir une politique volontariste et notamment permettre aux collectivités territoriales de faire repartir un cycle d'investissement:

- une dette publique qu'il convient de juguler avec un encours de 3 300 Mds€ en 2024 à 113% du PIB
- Un déficit public, agrégat des résultats des déficits des 3 administrations (centrales, locales et SS) qui devrait passer sous **les 5,5% à fin 2025**. La perspective de la loi de programmation des finances 2023-2027 n'est plus atteignable et ne constitue plus un référentiel fiable sur lequel s'appuyer puisqu'elle prévoyait un retour à un déficit à 2,7% à horizon 2027.

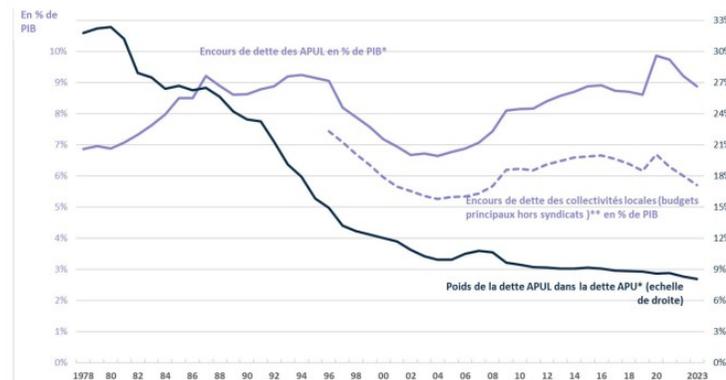
Évolution de la charge de la dette de l'État entre 2018 et 2029
(en comptabilité générale)



Evolution du déficit et de la dette publics (en% du PIB)



Pour rappel, la dette des collectivités territoriales et des APUL en général est stable sur les 20 dernières années à 9% du PIB et avec un financement exclusif des investissements locaux. En comparaison la répartition de cette dette dans la dette publique est en forte baisse passant de 12% au début des années 2000 à 8% en 2023. La faiblesse de la dette publique locale dans la dette globale peut expliquer en partie la volonté de réduire l'auto-financement des collectivités par des mesures de restriction de recettes (baisse de l'autonomie fiscale)



Sources : * [comptabilité nationale] Insee, APUL : administrations publiques locales / APU : administration publique.
** [compte de gestion - DGFiP] traitements OFGL ou DGCL - Données 2023 provisoires

INTRODUCTION : LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITÉS

Les dispositions de la Loi de Finances pour 2025 concernant les collectivités

Les contours de la loi de finances pour 2025 sont encore flous suite à la censure du gouvernement Barnier en décembre 2024.

Afin de construire un budget dans cet environnement et compte tenu des discussions parlementaires en cours sur un éventuel projet de loi de finances, il convient de reprendre les derniers éléments connus qui s'appuient essentiellement sur le projet de loi initialement débattu à l'automne.

Ces chiffres clés détaillés ci-contre sont susceptibles d'évoluer et doivent par conséquent appeler à la prudence dans l'élaboration du budget 2025.

Afin d'éviter les éventuels effets indésirables d'une loi de finances qui serait adoptée au printemps par le Parlement, la construction budgétaire et notamment l'appréhension des recettes de la section de fonctionnement, se veut prudente.

Focus : la ponction sur les collectivités par la création d'un fonds de précaution

Les collectivités territoriales étant des entités ayant besoin de la tutelle permanente de l'Etat pour s'administrer et compte tenu de l'absence de déficit de ces structures, l'Etat dont la dette est abyssale, le déficit chronique et les transferts de compétence sans compensation de manière courante, a décidé de créer un fonds de précaution touchant 4000 collectivités dont 1300 EPCI et 1800 communes.

Concrètement, ce fonds viendra s'imputer sur les avances de fiscalité au regard des capacités contributrices des collectivités sans plus de détail à l'heure actuelle. Outre le fait de remettre en cause l'autonomie financière des collectivités (ce n'est pas parce qu'elle a la capacité de faire contribuer ses administrés qu'une collectivité doit le faire), ce fonds remet également en cause l'intérêt de la bonne santé financière puisque les collectivités qui n'ont pas fait l'effort de rétablir leurs comptes en sont exonérées.

Projet de loi de finances 2025

Les chiffres clés

- Effort général demandé aux collectivités territoriales dans la LF: 2,2Mds€
- Maintien de l'enveloppe globale de la DGF donc baisse de la part forfaitaire
- Revalorisation des bases locatives de 1,71%
- Création d'un fonds de précaution (1Md€) alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement. Contours du dispositif extrêmement flous.
- Création d'un fonds territorial de 200M€ pour les EPCI ayant adoptés un PCAET (4€/hab)
- Abaissement du fonds vert à 1Md€
- Augmentation des crédits en faveur de la politique de la ville (ANRU + ANAH)
- Réflexion sur l'abaissement du FCTVA à 14,85% au lieu de 16,404% et suppression du dispositif en fonctionnement. **Cette piste a été écartée par le Sénat.**
- Le report de la suppression définitive de la CVAE en 2030 (contre 2024 prévu dans la loi de finances 2024)

PRINCIPALES EVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : Recettes de Fonctionnement

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

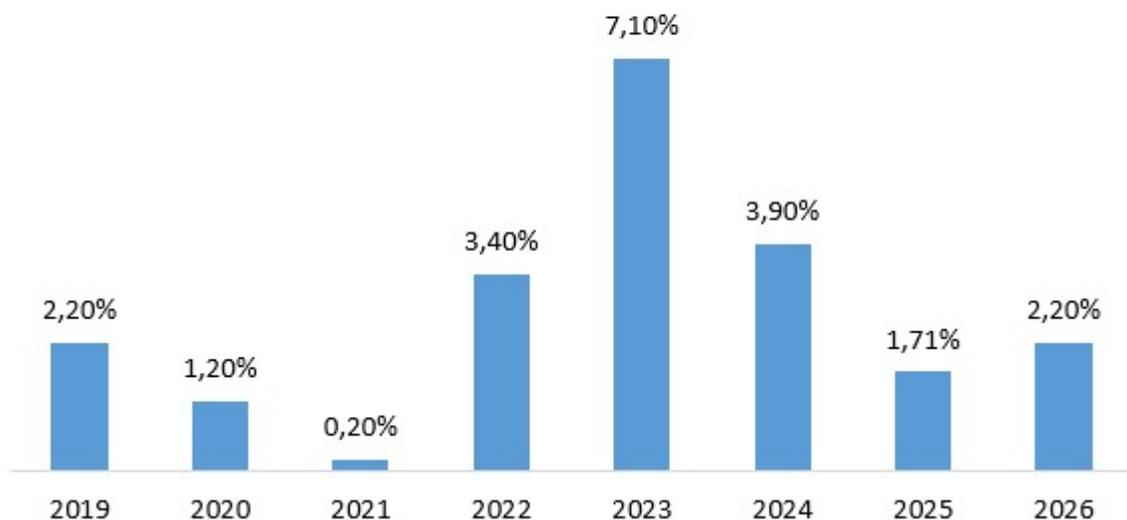
Les valeurs locatives des biens immobiliers servent de base pour le calcul des impôts « Ménages » ou assimilés. Pour la 2CCAM, cela concerne principalement la Taxe sur le Foncier Bâti ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ces valeurs datent de 1970 et n'ont pas été révisées depuis, les réformes prévues par le Gouvernement ayant toujours été reportées. Ainsi, chaque année la loi de Finances prévoit une revalorisation forfaitaire qui dépend du niveau d'inflation constatée sur une année.

Pour 2025, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est de 1,71%.

Pour l'évolution du produit de fiscalité il faut, outre appliquer un coefficient de revalorisation des bases, prendre en compte l'évolution des bases physiques en s'appuyant notamment sur les rôles supplémentaires constatés en n-1 (soit 257k€ pour 2024). Ces deux variations sont intégrées dans la prospective finale du document.

Revalorisation des bases locatives en loi de finances



Les mécanismes d'évolution des principales taxes perçues par la 2CCAM (hors nouveaux redevables) :

Cotisation Foncière des Entreprises

- Révision des valeurs locatives (hors entreprises industrielles)
- Chiffre d'affaires (entreprises soumises à la base minimum)

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

- Chiffre d'affaires et valeur ajoutée générée

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

- Révision des valeurs locatives

Taxe sur les Surfaces Commerciales

- Chiffre d'affaires et surface utile à la vente

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- Révision des valeurs locatives

Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- Nombre d'habitants

Taxe de séjour

- Nombre de nuités

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est composée d'une part majoritaire de Dotation de Compensation, qui provient de la réforme de la Taxe Professionnelle mise en œuvre en 2011, et de la Dotation d'Intercommunalité.

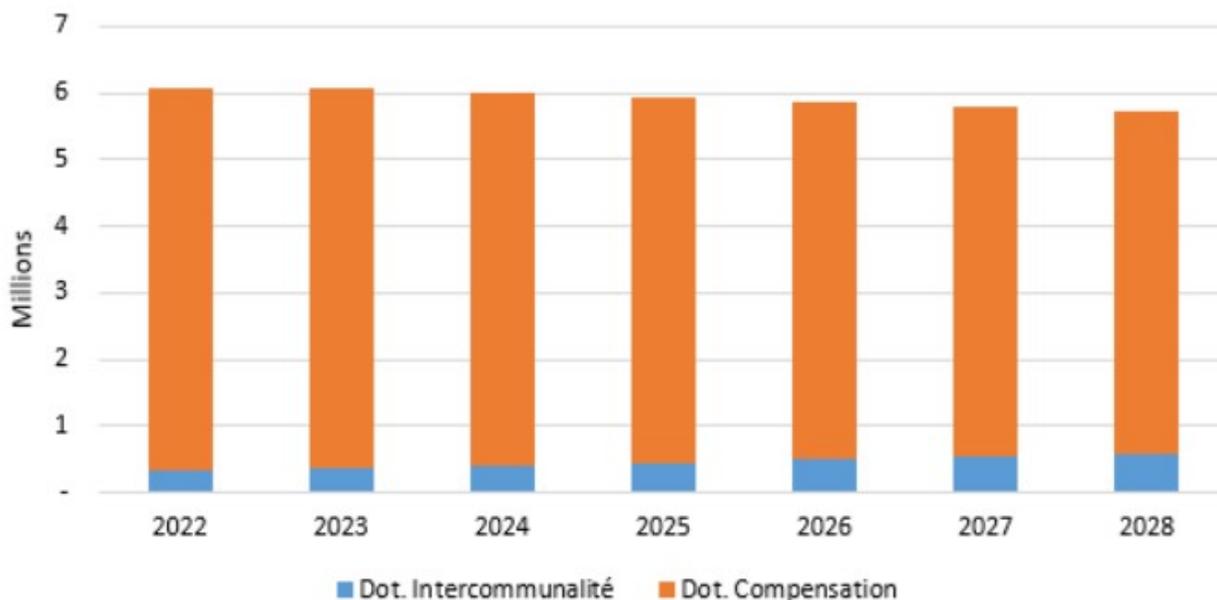
Malgré l'abondement de la DGF en 2023 et à nouveau de 320 millions d'euros en 2024, la DGF de la 2CCAM continue de baisser régulièrement.

En effet, la partie Dotation de Compensation est dégressive depuis 2014, conformément aux décisions gouvernementales.

De son côté, la Dotation d'Intercommunalité a connu une grande variation dans les années précédentes en fonction du niveau de la 2CCAM vis-à-vis du potentiel fiscal moyen national. Si la 2CCAM est au dessus du plafond de 2 fois le potentiel fiscal moyen national, alors elle ne perçoit presque pas de dotation (situation jusqu'à 2020). Depuis 2021, l'intercommunalité est redescendue en dessous de ce seuil et bénéficie d'une Dotation d'Intercommunalité bonifiée à hauteur de 400 000 € prévus en 2024.

Avec un socle avoisinant les 6M€ pour 2025 ces dotations ne devraient pas être particulièrement impactées lors des orientations budgétaires jusqu'en 2027. La question de la réduction progressive de la dotation de compensation pour contenir l'enveloppe générale de la DGF au niveau national va être à surveiller, notamment compte tenu des évolutions des autres composantes de la DGF que sont la DSU et la DSR.

Evolution des composantes de la DGF



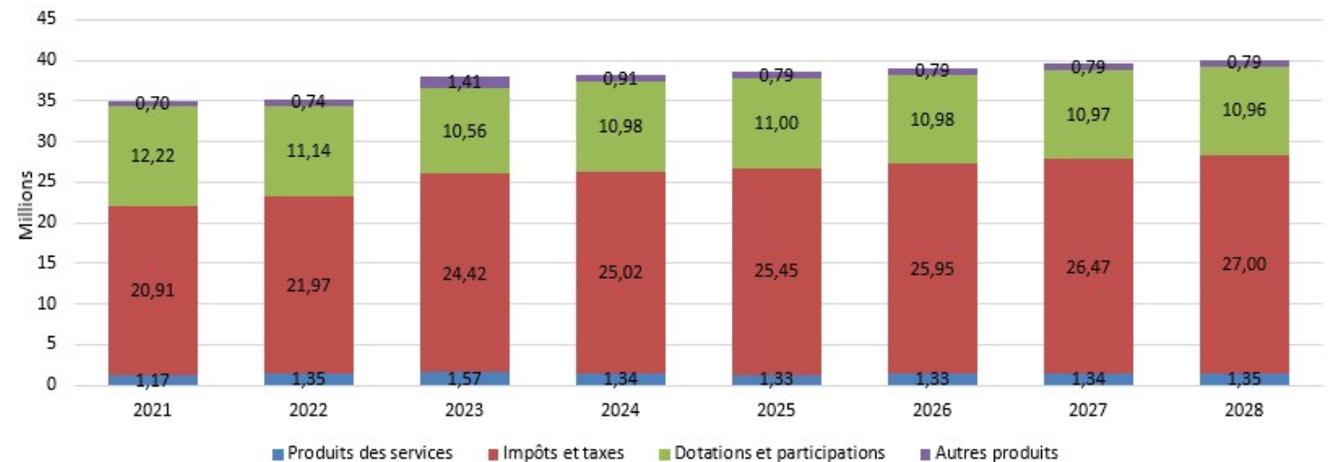
Le mécanisme de fonds de précaution constitue pour l'Etat une réduction de ses engagements financiers au détriment des collectivités territoriales. Par ce mécanisme, l'enveloppe globale de la DGF n'est pas modulée pour 2025 et peut rester stable pour les 3 prochaines années, la réduction de l'effort de l'Etat étant délocalisée dans ce fonds de précaution.

PRINCIPALES EVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : Recettes de Fonctionnement

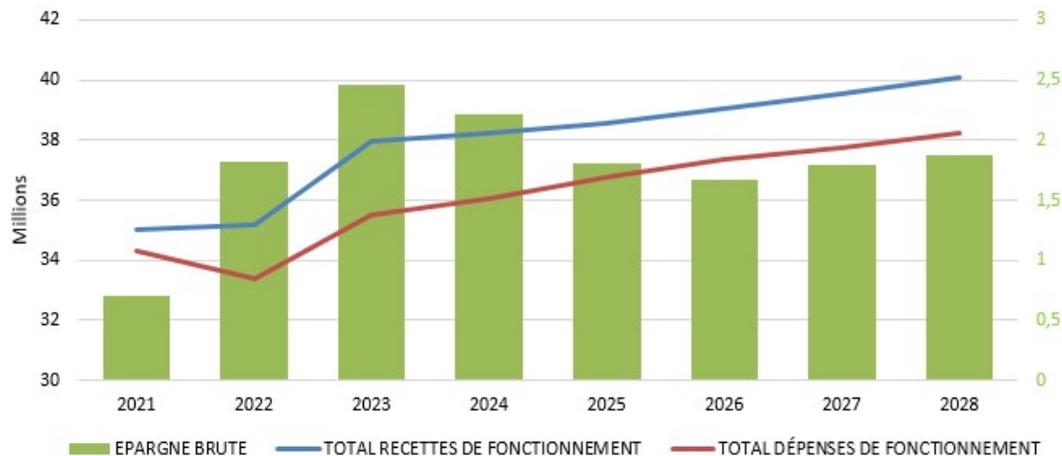
La structure des recettes de fonctionnement est très classique dans la prospective et suit les orientations des années précédentes. Principalement constituée des recettes fiscales et assimilées, les recettes de fonctionnement ont un rythme de croissance qui tend à être moins important que les dépenses.

La baisse des dotations, la réduction de l'autonomie fiscale et par conséquent de la dynamique de la fiscalité et l'absence de visibilité sur une réforme effective des bases locatives, annoncée et toujours repoussée, ne permettent pas de projeter une dynamique de recettes garantissant à long terme une stabilité de l'épargne brute.

Structure des recettes de fonctionnement



Evolution de la section de fonctionnement et de l'épargne brute



En conséquent la maîtrise des 2 dynamiques sera prépondérante pour garantir une épargne brute à moyen terme.

L'inflexion de l'épargne brute doit être maîtrisée. Dans ces conditions une orientation budgétaire gardant un taux d'épargne brute au dessus de 5% est envisageable (**orientation budgétaire n°4**).

Il est de 5,8% en 2024 en recul par rapport à 2023 (6,5%).

La prospective financière en l'état présentée en fin de document prévoit un taux, à évolution constante des dépenses et des recettes avoisinant les 4,7% en 2025 et une épargne qui reste correcte à 1,5M€.

PRINCIPALES EVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : Les attributions de compensation

Les charges transférées les 3 dernières années :

Les services communs :



Commande publique



Systèmes d'Information Géographique



Finances comptabilité



Archives



Prospective & subventions



Systèmes d'Information



Prévention au travail



CSUI

Les thématiques :



Rénovation urbaine



Arrêts et aribus du réseau de transport urbain



Dispositifs d'amélioration de l'habitat



Animation du développement économique



Conseil Intercommunal Sécurité et Prévention Délinquance



Zones d'Activité Économique

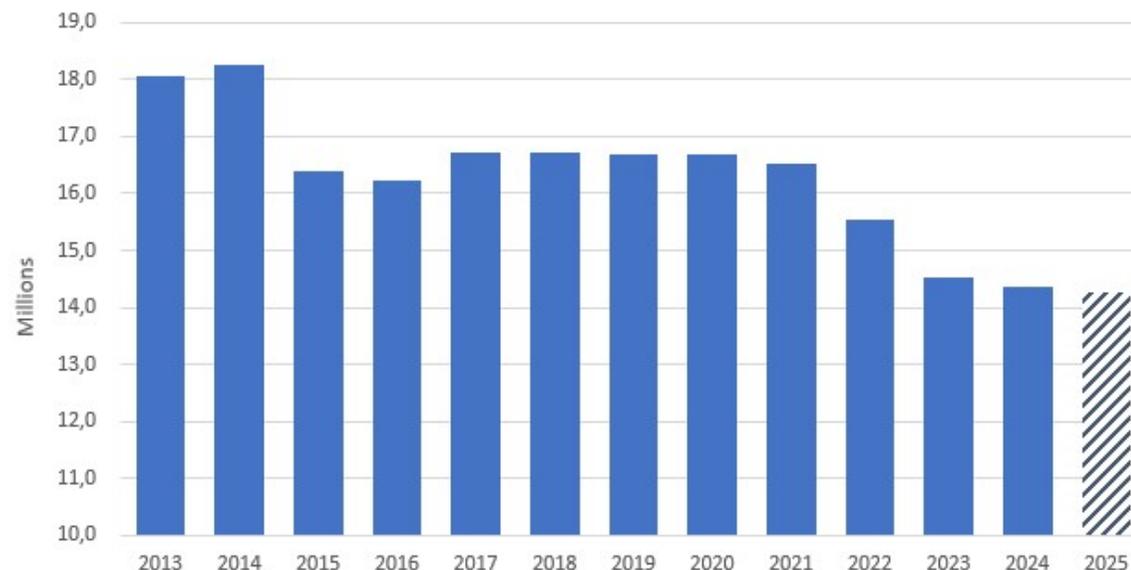


Adulte relais (Contrat de Ville)



Zones d'Activité Touristique

Evolution annuelle des AC



Les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Les charges transférées sont en augmentation constante depuis 2020 avec une baisse du reversement aux communes passant de 16,7M€ en 2020 à 14,3M€ à fin 2024. Les travaux de la CLECT pour 2025 avec la création de nouveaux services communs à commencer par le centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) confirment cette dynamique pour les prochains exercices.

L'un des enjeux de l'évolution des reversements aux communes par les attributions de compensation est la capacité qu'aura la 2CCAM dans le temps long à minimiser l'écart entre l'évolution d'AC suite aux travaux de la CLECT et la dynamique de charge engendrée par la modification du périmètre quantitatif et qualitatif de son action. Orientation budgétaire n°1

PRINCIPALES EVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : Dépenses de Fonctionnement

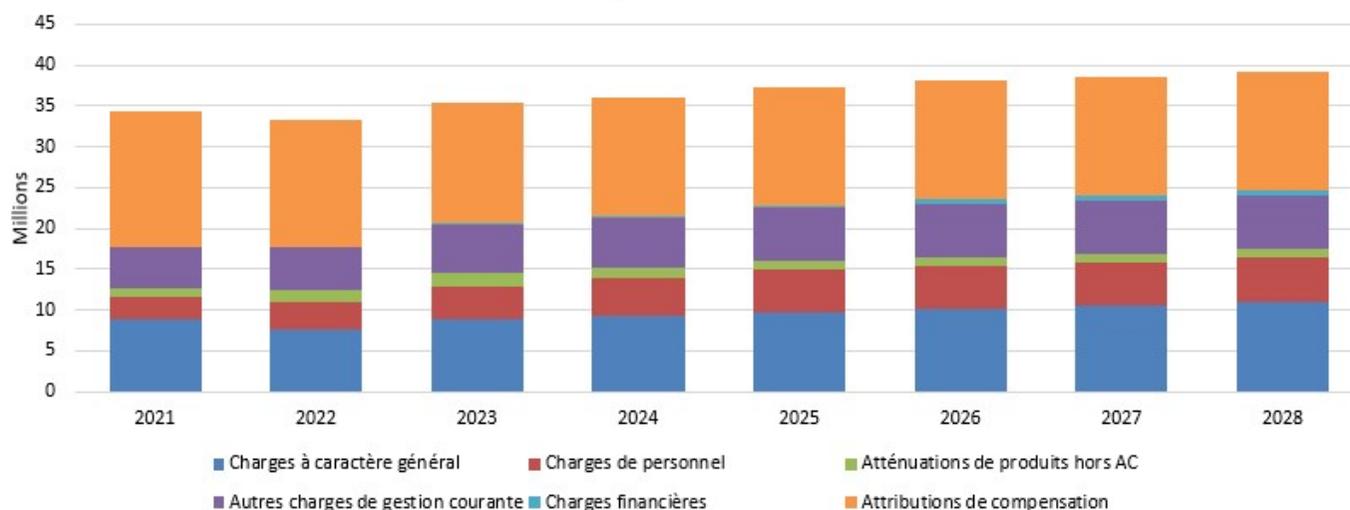
Une tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement

Outre le choc inflationniste de 2022/2023 qui a vu l'augmentation des dépenses de fonctionnement et les effets années pleine des créations de service commun sur les dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont une tendance à stagner entre 2023 et 2024. Les hausses projetées dans la prospective à compter de 2025 prennent en compte l'évolution RH importante tout en actant d'une forte stabilité des autres postes de dépenses.

L'objectif des prochaines années est de permettre d'éviter un effet ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avec une maîtrise des charges à caractère général sous les 10M€. Cet objectif passe par la rationalisation des dépenses et le questionnement sur les pratiques pour garantir un service de qualité, à tout le moins, équivalente. Avec une évolution de -2,7% en 2025 la maîtrise des charges de gestion courante est une réalité sur laquelle il faut capitaliser sur le long terme. (**orientation budgétaire n°2**). Parallèlement, les dépenses de fonctionnement sont conditionnées par le versement des subventions d'équilibre aux 2 budgets annexes de la 2CCAM (domaines skiables et Mobilité). Si le versement au budget domaines skiables tend à se stabiliser sur le moyen terme en raison de la DSP des remontées mécaniques, une alerte sur le financement du budget Mobilité est nécessaire, la subvention d'équilibre étant en nette hausse à moyen terme et impactant la prospective.

Les fluctuations dues à l'inflation ont des impacts très importants sur les marchés publics à commencer par ceux relatifs à la collecte et à l'exploitation des déchèteries. La compétence déchets a une tendance à se sur-équibrer en fonctionnement pour soutenir le niveau d'investissement mais l'évolution des dépenses reste soutenue. A ce titre des négociations pour réduire l'augmentation programmée du marché de collecte sont en cours et ainsi infléchir l'évolution de ce chapitre.

Structure des dépenses de fonctionnement



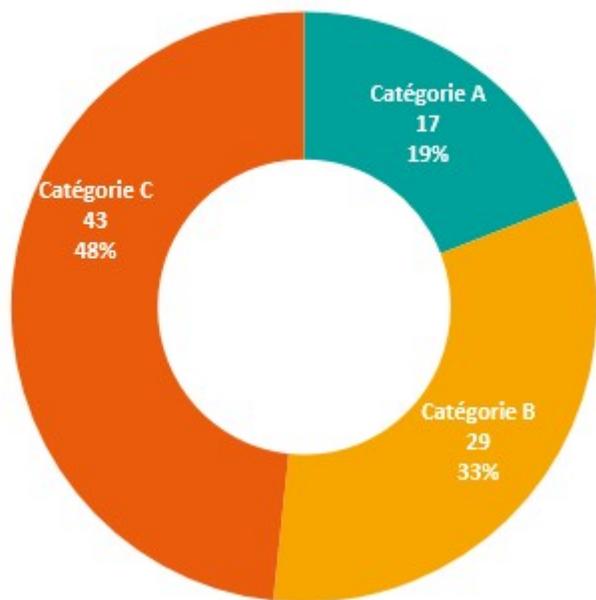
Le coefficient de rigidité prenant en compte les dépenses contraignantes (charges de personnel + atténuations de produits) stagne aux alentours de **57%** à compter de 2024.

L'augmentation progressive des charges de personnel (13% des dépenses de fonctionnement en 2024) est progressivement atténuée par une baisse des reversements (AC/DSC/FPIC) suite à l'augmentation des compétences transférées.

Un objectif budgétaire avec un coefficient de rigidité sous les 55% à horizon 2028 est envisageable. Il nécessite un effort sur la maîtrise de l'évolution des charges de personnel à moyen terme (2025/2027) - **orientation budgétaire n°3**

ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Répartition de l'effectif par grade



Structuration de l'effectif pour l'année 2025 :

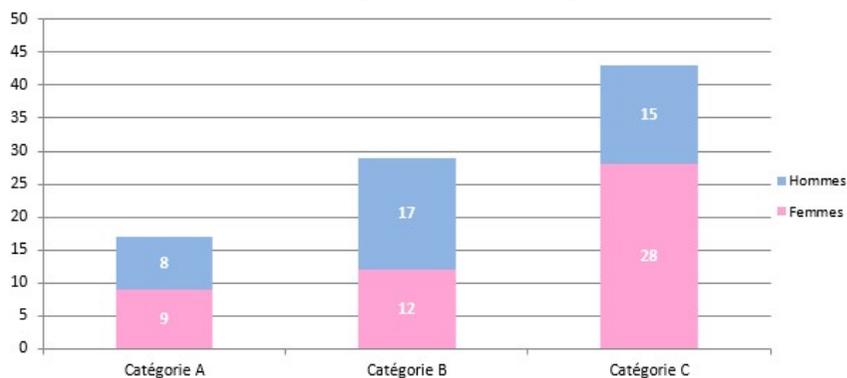
Au 1er janvier 2025, 94 postes sont ouverts.

Les agents sont majoritairement des femmes, pour 55%, soit sensiblement la moyenne constatée dans les collectivités territoriales.

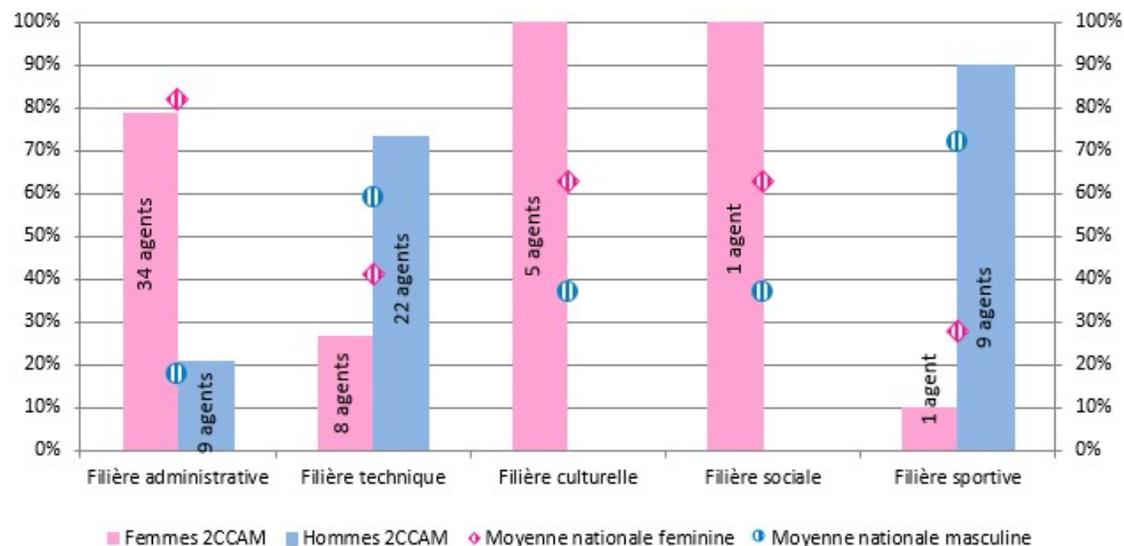
5 filières sont représentées parmi lesquelles les filières administrative et technique qui sont dominantes en nombre d'agents.

La répartition par filière montre une disparité de genre selon la filière avec une prédominance de femmes dans les filières administrative et culturelle et à l'inverse une prédominance d'hommes dans les filières technique et sportive.

Répartition des agents par sexe et par grade



Répartition femmes / hommes par filière et comparaison avec la moyenne nationale



ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

La rémunération :

Entre le réalisé 2024 (compte administratif) et les prévisions budgétaires 2025, plusieurs évolutions impactent le budget pour une augmentation totale d'environ 600k€.

Cette augmentation s'explique par le fait de:

- **Chocs exogènes avec une hausse des cotisations au 1er janvier 2025.** Le rehaussement du taux de cotisation CNRACL de 31,65% à 34,65% engendre une hausse de l'ordre de 63,5k€ en 2025.

- **Chocs endogènes avec la création de services communs et/ou le transfert d'agents:**

CSUI: 195k€

Prévention et sécurité au travail: 80k€

Informatique: 38k€

- **Choix de création de postes:**

Juriste DPO: 50k€

Agent d'entretien Epicerie sociale et musée: 31k€

Développeur foncier: 35k€

Technicien travaux (effet année pleine): 25k€

Remplacement RH: 40k€

L'évolution générale de la masse salariale est reprise dans la prospective générale du budget.

Evolution de la masse salariale pour les années à venir :

Compte tenu de la trajectoire d'évolution annoncée par la modification des taux de cotisation pour les années à venir, l'évolution de la masse salariale devrait rester soutenue à isopérimètre jusqu'en 2025.

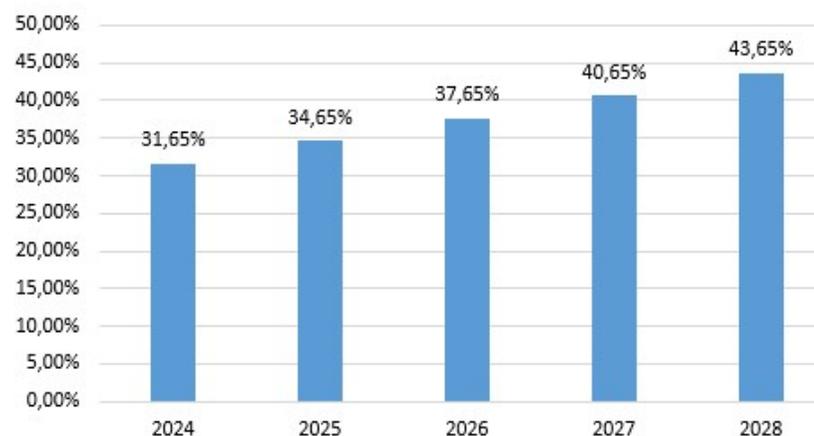
A tout le moins, l'augmentation des charges liées à l'alignement des cotisations sur celles du secteur privé engendrera une augmentation de 65k€ par an sur la période.

La revalorisation du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour de la loi de finances ou de la loi de programmation des finances publiques, aussi, si cette augmentation intervient à moyen terme, son anticipation est impossible pour le moment.

L'évolution de la masse salariale de la 2CCAM est liée en grande partie au développement des services communs avec une neutralisation relative de ces dépenses par une diminution des attributions de compensation reversées aux communes. La

notion de dépenses nouvelles est donc à mesurer relativement, la dépense nouvelle n'étant constituée que de la dynamique de charge entre la CLECT et le budget n.

Evolution du taux de CNRACL 2024-2028



ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

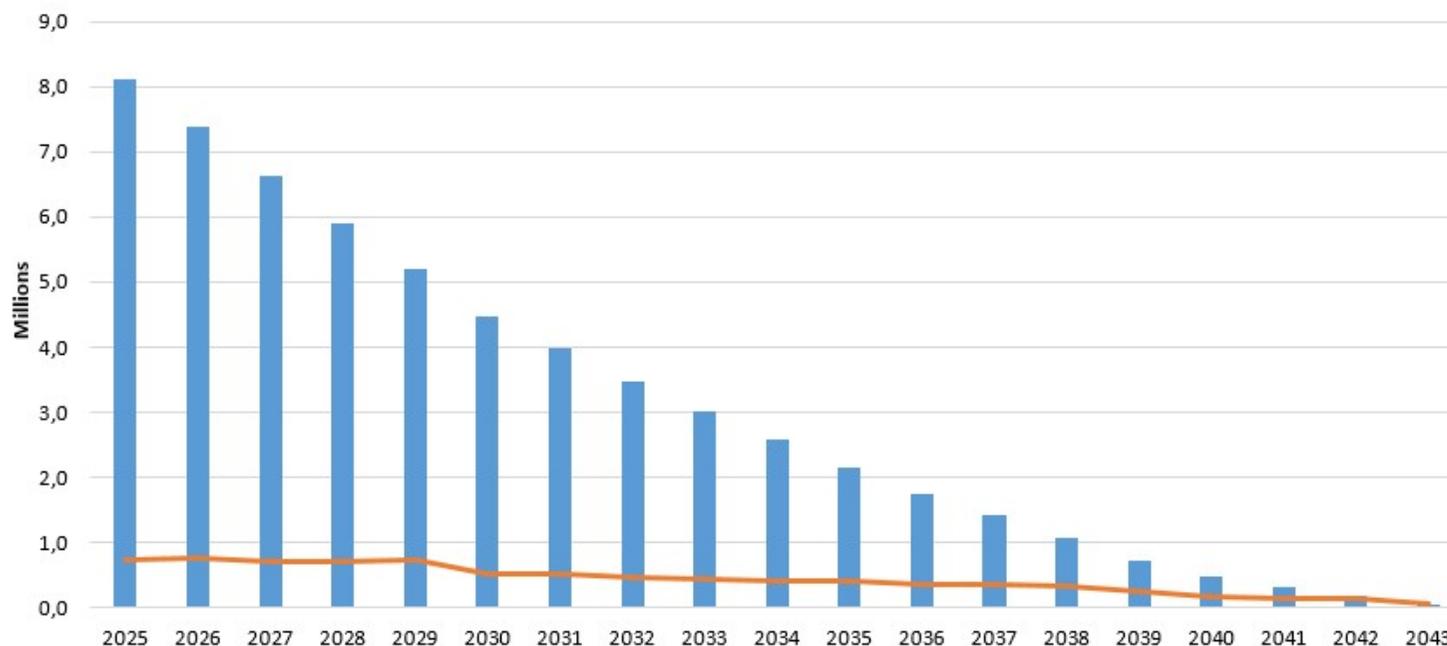
Évolution de l'en-cours de dette au 1er Janvier de chaque année :

La structure de dette est restée stable ces dernières années avec une montée en charge corrélative à l'évolution des compétences de la 2CCAM. Actuellement la dette s'éteindrait en 2043 sans emprunt supérieur à 18 ans. L'amortissement reste très linéaire jusqu'en 2030 avec un désendettement annuel moyen de 730k€ sur la période 2025/2029.

Avec une structure très saine et un recours limité à l'emprunt deux orientations budgétaires peuvent être définies:

- la maîtrise du recours à l'emprunt pour conserver la soutenabilité de la capacité de désendettement (**orientation budgétaire n°4**)
- Une maîtrise de la maturité de la politique d'endettement avec un arbitrage taux fixe/taux variable prenant en compte les évolutions du marché (**orientation budgétaire n°5**)

Profil d'extinction de la dette



Chiffres clés:

Capital restant dû au 1er janvier 2025: 8,1M€

Nombre de prêts en cours: 20

Taux moyen: 2,99%

Durée de vie résiduelle: 13 ans et 1 mois

Durée de vie moyenne: 6 ans et 10 mois

Exposition à la charte Gissler: 1A pour l'ensemble des prêts

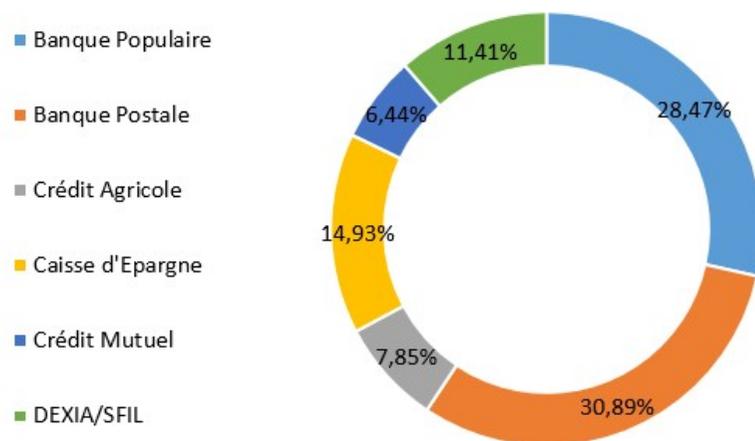
ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Répartition de l'encours de dette par type de taux, selon la classification Gissler et par prêteur :

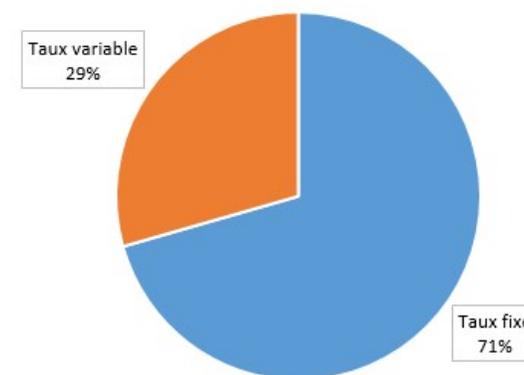
La répartition par prêteurs de la dette actuelle de la 2CCAM fait apparaître une diversité intéressante d'établissements bancaires. Le rôle de la SFIL qui a repris l'activité de DEXIA va progressivement disparaître au profit des autres acteurs du marché. La Banque Postale est devenue le premier partenaire de la 2CCAM en 2025 avec la souscription d'un emprunt de 1M€ pour un encours total de 2,5M€ contre 2,3M€ pour la Banque populaire.

La répartition taux fixe/taux variable se renforce au profit du taux fixe avec une évolution qui sera à surveiller sur les prochaines années en fonction des consultations lancées et du retour compétitif du taux variable suite à l'évolution des taux souverains à moyen terme.

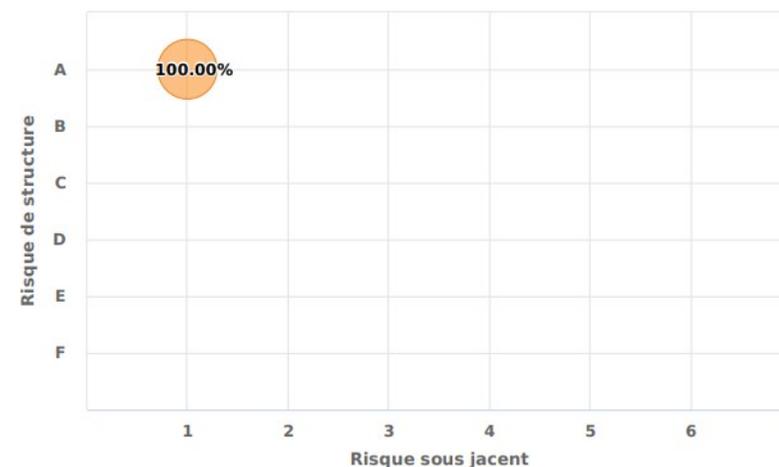
Répartition de la dette par prêteurs



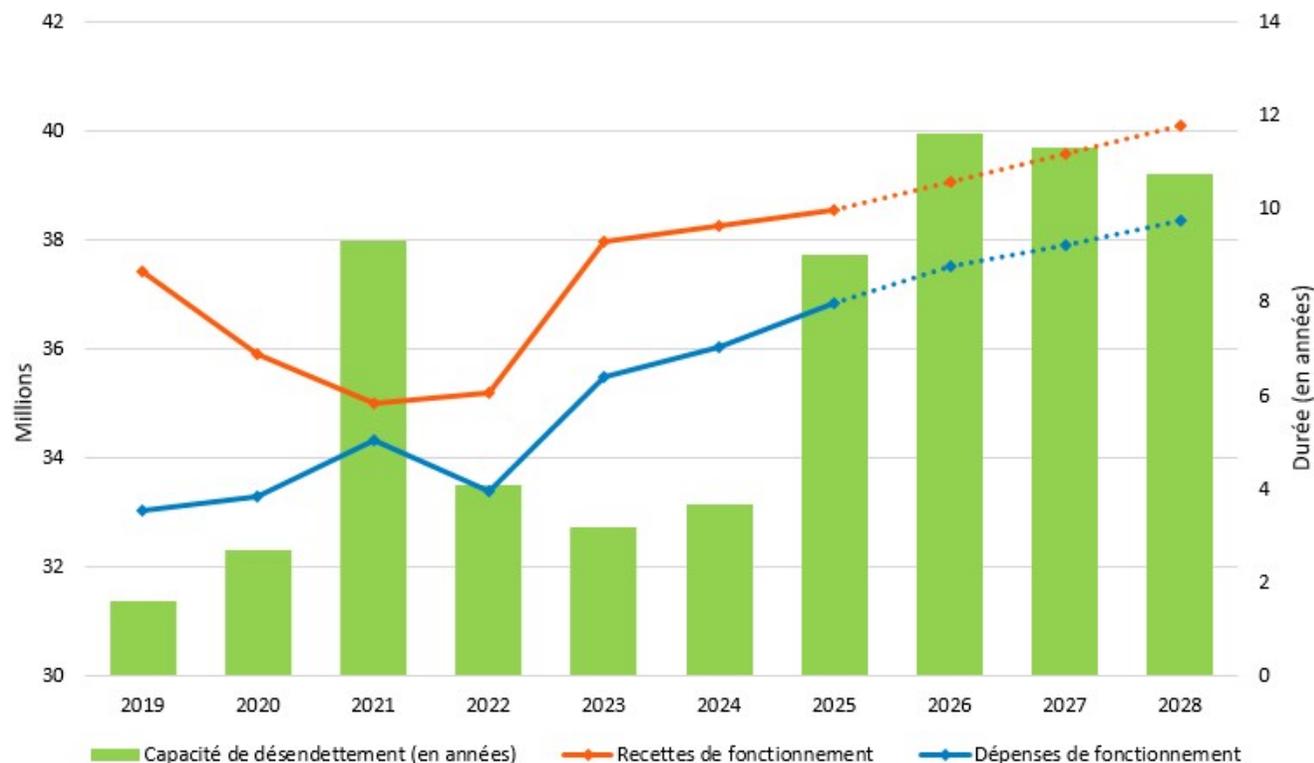
Répartition par type de taux



L'exposition au risque classifiée dans la chartre Gissler permet de définir les potentiels risques encourus par la collectivité. Avec la totalité des prêts en 1A et une volonté de perdurer sur cette lancée y compris pour les éventuels prêts à venir, la dette de la 2CCAM reste extrêmement sûre.



CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL



Après l'effet ciseau de 2021, l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement a repris un rythme normal. L'effet inflation n'a pas eu pour conséquence de tendre l'épargne brute de la 2CCAM avec une évolution maîtrisée autour de 2M€ depuis 2022. L'évolution pour les années à venir suit une tendance qui reprend les évaluations 2024. Le réalisé 2024 est plus linéaire que prévu mais permet tout de même de générer une épargne brute de l'ordre de 2,2M€.

Dans un même temps, le stock de dette a légèrement augmenté avec un remboursement de capital inférieur en 2024 à la souscription d'un nouvel emprunt (1M€). Par conséquent, (épargne en légère baisse + stock de dette en légère hausse), la capacité de désendettement est remontée à 8,5 années en 2025 contre 3,7 en 2024.

Le calcul des équilibres financiers permet d'apprécier la bonne gestion d'un budget.

Les 3 indicateurs à vérifier sont :

1. Epargne nette positive

Mode de calcul :

$$\begin{aligned} & \text{Recettes réelles de fonctionnement} \\ & - \text{Dépenses réelles de fonctionnement} \\ & = \text{Epargne brute} \\ & - \text{Capital de la dette à rembourser dans l'année} \\ & = \text{Epargne nette} \end{aligned}$$

En 2025, le montant d'**épargne nette** prévu se situe à **1M€** et détermine la capacité d'investissement de l'intercommunalité, hors recettes nouvelles et reports.

2. Taux d'épargne brute

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Le **taux d'épargne brute** prévu est de **4,7%**, estimé à fin 2025 sur les mêmes niveaux que les années précédentes (5,80% en 2024 contre 5% estimé au DOB 2024).

3. Capacité de désendettement

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Encours de dette à rembourser}}{\text{Epargne brute}}$$

Selon la prospective financière, il faudrait **8,5 années** à la 2CCAM pour **rembourser l'ensemble du capital restant dû** des emprunts si elle affectait toute son épargne à ce poste de dépense. Le ratio reste extrêmement correct sous les 12 ans.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre répondent...

1 POLITIQUE DU LOGEMENT HABITAT (OPAH, etc.)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
 Études & équipements	9 812,87 €	65 012,35 €	75 116,00 €	1 046 900,00 €	300 000,00 €	307 000,00 €	1 794 028,35 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	9 812,87 €	65 012,35 €	75 116,00 €	1 046 900,00 €	300 000,00 €	307 000,00 €	1 794 028,35 €

2 INSTALLATIONS SPORTIVES : isolation des tennis couverts

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
 Études & équipements	5 040,00 €	496 214,41 €	53 288,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	549 502,44 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	5 040,00 €	496 214,41 €	-36 711,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	459 502,44 €

3 INSTALLATIONS SPORTIVES : création de nouveaux vestiaires pour le foot et le rugby

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	300 136,64 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 136,64 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	251 000,00 €	0,00 €	0,00 €	351 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	200 136,64 €	349 000,00 €	0,00 €	0,00 €	549 136,64 €

4 INSTALLATIONS SPORTIVES : agrandissement des clubs house du foot et du rugby

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	510 235,20 €	0,00 €	530 235,20 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	510 235,20 €	0,00 €	530 235,20 €

5 INSTALLATIONS SPORTIVES : rénovation des tribunes du stade intercommunal

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	71 259,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 259,95 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	71 259,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 259,95 €

Enjeu 1 : Parcours de vie

Ambition : Plus de 70% des besoins caractérisés de l'habitant dans son parcours de vie seront satisfaits d'ici 2030

Enjeu 2 : Cadre de vie

Ambition : Plus de deux tiers des habitants heureux de vivre sur le territoire en 2030

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre réparent...

6 INSTALLATIONS SPORTIVES : restructuration du parking du stade intercommunal

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432 000,00 €

7 INSTALLATIONS SPORTIVES : autres petits travaux et mise en accessibilité et projets antérieurs

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	239 136,06 €	349 127,96 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	524 127,96 €
 Recettes & subventions	436 836,00 €	45 925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 925,00 €
 Reste à charge 2CCAM	-197 699,94 €	303 202,96 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	478 202,96 €

8 ENVIRONNEMENT : création d'un espace ludique sur le thème du Gypaète au Mont-Saxonnex

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	47 979,37 €	521 092,09 €	116 760,46 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	657 852,55 €
 Recettes & subventions	0,00 €	150 000,00 €	344 692,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	494 692,62 €
 Reste à charge 2CCAM	47 979,37 €	371 092,09 €	-227 932,16 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 159,93 €

9 ENVIRONNEMENT : Actions en faveur de la réduction de la pollution (fonds air gaz, fonds air véhicule, fonds air

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	56 439,99 €	223 304,85 €	415 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 294 744,84 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	359 000,00 €	438 975,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	1 247 975,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	56 439,99 €	-135 695,15 €	-23 975,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	46 769,84 €

10 ENVIRONNEMENT : Actions en faveur des Espaces Naturels sensibles

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	18 422,50 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	263 000,00 €
 Recettes & subventions	12 036,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	6 386,50 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	263 000,00 €

Enjeu 2 : Cadre de vie

Ambition : Plus de deux tiers des habitants heureux de vivre sur le territoire en 2030

Enjeu 3 : Adaptation climatique

Ambition : Respecter les objectifs du PACET d'ici 2030 et 2050 et réduire le nombre de jours de dépassement des seuils d'alerte de la pollution de l'air de 50% d'ici 2026 pour parvenir à zéro jour en 2032

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre dépendent...

11 DÉCHETS : création, renouvellement, adaptation des points d'apport volontaire

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	443 511,11 €	776 895,97 €	782 517,45 €	750 000,00 €	900 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	4 209 413,42 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	443 511,11 €	776 895,97 €	782 517,45 €	750 000,00 €	900 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	4 209 413,42 €

AP/CP 12 DÉCHETS : extension de la déchèterie de Thyez

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	199 863,84 €	212 150,35 €	455 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 167 014,19 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	199 863,84 €	212 150,35 €	205 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	667 014,19 €

13 DÉCHETS : autres dépenses pour la gestion des déchets (contrôle d'accès, etc.)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	828,00 €	16 344,00 €	65 880,64 €	160 500,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	437 724,64 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	828,00 €	16 344,00 €	65 880,64 €	160 500,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	437 724,64 €

14 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Renouvellement voirie en ZAE

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	47 996,40 €	83 721,00 €	740 000,00 €	260 944,17 €	260 944,17 €	260 945,17 €	1 654 550,91 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	47 996,40 €	83 721,00 €	740 000,00 €	260 944,17 €	260 944,17 €	260 945,17 €	1 654 550,91 €

15 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Développement et création de zones

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	1 583 014,43 €	52 274,39 €	49 299,00 €	508 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	609 573,39 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	1 583 014,43 €	52 274,39 €	49 299,00 €	508 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	609 573,39 €

Enjeu 3 : Adaptation climatique

Ambition : Réduire de 20% les déchets incinérés et gérer l'eau en parfaite adéquation avec nos besoins d'ici 2030

Enjeu 4 : Économie

Ambition : Faciliter l'émergence de nouveaux secteurs d'activités durables et viser le plein emploi d'ici 2030

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre répondent...

AP/CP	16 TOURISME : Projet de développement du site nordique d'Agy							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	13 220,40 €	39 133,05 €	2 360 777,30 €	3 849 193,25 €	0,00 €	0,00 €	6 262 324,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	3 160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 160 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	13 220,40 €	39 133,05 €	1 360 777,30 €	689 193,25 €	0,00 €	0,00 €	2 102 324,00 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	595 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	595 000,00 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	3 395,84 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €	553 395,84 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	156 666,67 €	0,00 €	201 666,67 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	3 395,84 €	0,00 €	0,00 €	225 000,00 €	123 333,33 €	0,00 €	351 729,17 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	31 524,00 €	2 119,58 €	660 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €	913 643,58 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	353,26 €	260 000,00 €	86 666,67 €	0,00 €	0,00 €	347 019,93 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	31 524,00 €	1 766,32 €	400 000,00 €	133 333,33 €	0,00 €	0,00 €	566 623,65 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	805 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	835 200,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320 500,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	484 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	514 700,00 €

Enjeu 4 : Économie

Ambition : Avoir plus de 70% de « touristes » très satisfaits de l'expérience vécue à 10 ans

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre dépendent...

21 TOURISME : Aménagement d'une piste de ski de fond à Romme (Nancy-sur-Cluses)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

22 TOURISME : Création d'une Via Ferrata de niveau expert au Mont-Saxonnex

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	15 544,80 €	22 243,20 €	483 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520 788,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	8 155,84 €	177 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	185 255,84 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	15 544,80 €	14 087,36 €	305 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	335 532,16 €

23 TOURISME : Aménagement Morsullaz au Mont-Saxonnex

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225 000,00 €

24 TOURISME : Lac biotope au Mont-Saxonnex

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €

25 TOURISME : Création activité restaurant à Morsullaz au Mont-Saxonnex

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Enjeu 4 : Économie

Ambition : Avoir plus de 70% de « touristes » très satisfaits de l'expérience vécue à 10 ans

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les projets ci-contre dépendent...

26 TOURISME : Projet Roule ma boule

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	82 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 140,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	46 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 140,00 €

27 AMÉNAGEMENT DU LOCAL DU TOURISME ET DE LA MOBILITÉ

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	369 276,80 €	32 155,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 155,82 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	369 276,80 €	32 155,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 155,82 €

AP/CP 28 AMÉNAGEMENT DU FUTUR SIEGE SOCIAL DE LA 2CCAM A LA BANQUE DE France (CLUSES)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	800 063,55 €	1 435 207,86 €	1 560 825,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 796 097,37 €
 Recettes & subventions	0,00 €	90 000,00 €	18 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	318 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	710 063,55 €	1 417 207,86 €	1 350 825,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 478 097,37 €

Enjeu 4 : Économie

Ambition : Avoir plus de 70% de « touristes » très satisfaits de l'expérience vécue à 10 ans

29 ARCHIVES : Système d'Archivage Électronique

	2022	2023	2024	2025	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	2 656,80 €	30 600,00 €	76 125,00 €	109 381,80 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 724,00 €	38 724,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	2 656,80 €	30 600,00 €	37 401,00 €	70 657,80 €

31 SECURITE: Création CSUI et sécurisation gendarmerie

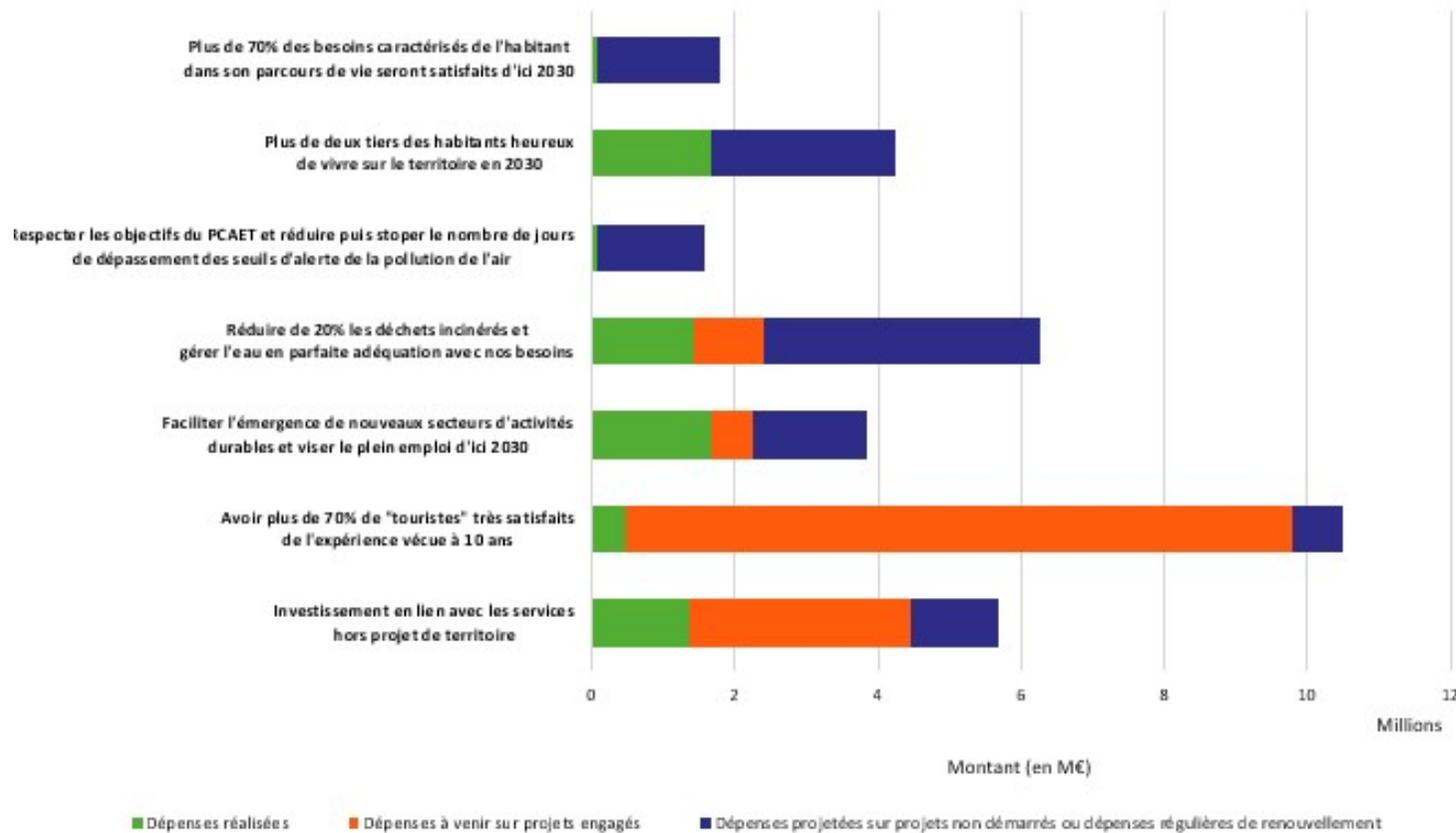
	2022	2023	2024	2025	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €

30 AUTRES DÉPENSES DIVERSES DES SERVICES (Renouvellement des véhicules, achat de mobilier, etc.)

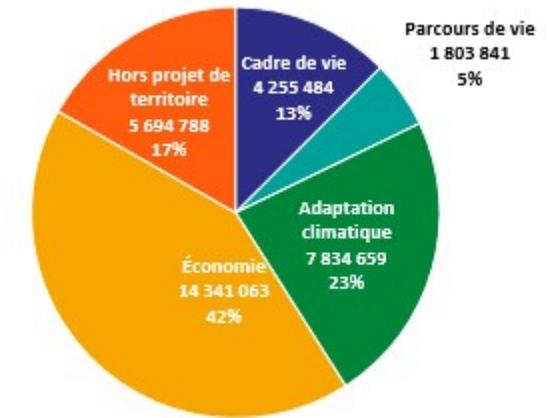
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
 Études & équipements	225 232,30 €	197 114,54 €	474 572,77 €	371 900,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	1 433 587,31 €
 Recettes & subventions	66 236,00 €	12 603,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 603,00 €
 Reste à charge 2CCAM	158 996,30 €	184 511,54 €	474 572,77 €	371 900,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	1 420 984,31 €

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Répartition du PPI 2022-2028 selon les ambitions du projet de territoire et le niveau d'engagement des projets



Répartition par enjeux du Projet de Territoire



La représentation graphique ci-dessus permet d'apprécier le poids et le niveau d'avancement des différents enjeux et ambitions du Projet de Territoire, pour les projets portés sur le Budget Principal de la 2CCAM.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE DU BUDGET PRINCIPAL

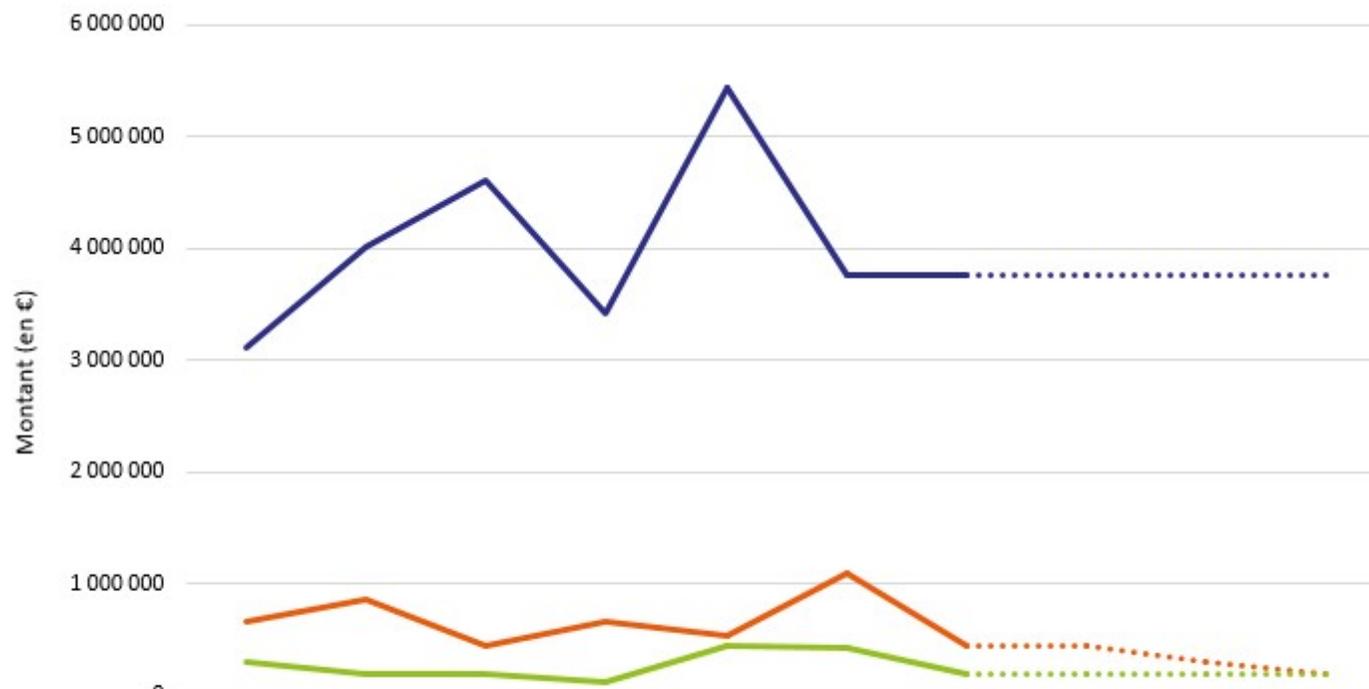
Rep.	Intitulé	Calcul	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Impôts et taxes		24 419 954,80	25 016 696,40	25 445 548,00	25 954 458,96	26 473 548,14	27 003 019,10
2	Dotation Globale de Fonctionnement		6 086 537,00	6 067 673,00	5 950 000,00	5 879 500,00	5 815 925,50	5 759 675,56
3	Produits des services		1 572 099,14	1 342 315,16	1 325 485,00	1 333 709,82	1 342 099,14	1 350 656,25
4	Autres recettes diverses		5 887 756,63	5 822 494,98	5 836 500,00	5 885 609,92	5 935 579,94	5 986 429,43
5	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	A	37 966 347,57	38 249 179,54	38 557 533,00	39 053 278,70	39 567 152,72	40 099 780,35
6	Charges à caractère général		8 922 883,40	9 288 354,49	9 086 474,00	9 359 068,22	9 639 840,27	9 929 035,47
7	Charges de personnel		3 970 380,73	4 607 936,36	5 232 511,00	5 337 161,22	5 443 904,44	5 552 782,53
8	Attributions de compensation		14 788 966,04	14 574 034,60	14 510 000,00	14 510 000,00	14 510 000,00	14 510 000,00
9	Intérêts des emprunts		205 980,09	229 240,34	226 469,86	532 667,18	584 946,05	601 370,06
10	Contributions, subventions, autres dépenses diverses		7 610 850,65	7 332 202,93	7 696 368,30	7 650 094,10	7 588 607,90	7 628 298,11
11	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	B	35 499 060,91	36 031 768,72	36 751 823,16	37 388 990,72	37 767 298,66	38 221 486,18
12	EPARGNE BRUTE	C = A-B	2 467 286,66	2 217 410,82	1 805 709,84	1 664 287,99	1 799 854,07	1 878 294,17
13	Remboursement du capital des emprunts	D	652 512,88	678 531,53	731 402,56	758 818,40	717 774,50	707 764,68
14	EPARGNE NETTE	E = C-D	1 814 773,78	1 538 879,29	1 074 307,28	905 469,59	1 082 079,57	1 170 529,49
15	Dépenses d'équipements		3 565 470,79	3 921 197,42	12 226 588,26	7 256 672,62	2 302 044,17	1 279 945,17
16	Subventions d'investissement versées		121 466,36	315 223,85	1 237 900,00	500 000,00	507 000,00	200 000,00
17	Autres dépenses d'investissement		61 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	F	3 748 173,15	4 236 421,27	13 464 488,26	7 756 672,62	2 809 044,17	1 479 945,17
19	FCTVA		271 067,26	407 537,12	1 194 206,98	806 969,74	257 449,45	140 083,86
20	Subventions		298 528,00	594 253,42	2 343 673,00	3 460 000,00	110 000,00	0,00
21	Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres recettes diverses		0,00	361 948,30	762 025,00	317 126,67	345 086,67	202 400,00
23	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	G	569 595,26	1 363 738,84	4 299 904,98	4 584 096,41	712 536,11	342 483,86
24	Besoin de financement	H = F-G	3 178 577,89	2 872 682,43	9 164 583,28	3 172 576,21	2 096 508,06	1 137 461,31
25	Rappel Epargne nette	E	1 814 773,78	1 538 879,29	1 074 307,28	905 469,59	1 082 079,57	1 170 529,49
26	Emprunts nouveaux	I	1 000 000,00	1 000 000,00	8 879 482,98	3 074 076,37	1 271 877,94	107 015,68
27	En-cours de dette au 31/12	J	7 874 512,63	8 118 903,00	15 393 093,72	17 595 025,17	18 519 304,71	18 233 287,89
28	Ratio de capacité de désendettement (en années)	K = J÷C	3,2	3,7	8,5	10,6	10,3	9,7
29	Taux d'épargne brute	L = C÷A	6,5%	5,8%	4,7%	4,3%	4,5%	4,7%
30	Taux d'endettement	M = J÷A	20,7%	21,2%	39,9%	45,1%	46,8%	45,5%

La prospective ne prend pas en compte les éventuels arbitrages de la PPI développée ci-dessus. Toutefois, même dans cette situation, la capacité de désendettement du budget principal reste cohérente avec un ratio sous les 12 ans.

Compte tenu des éléments de la prospective, un étalement de la charge d'investissement sur la période 2025-2027 semble plus cohérente pour amortir le recours à l'emprunt pour le financement de la section d'investissement et pour être en corrélation avec les capacités humaines de réalisation des investissements.

PRÉVISION DES RECETTES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2025 ET LES ANNÉES À VENIR

Évolution des recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Redevance d'assainissement collectif	3 108 882	4 012 060	4 608 165	3 413 618	5 438 063	3 759 793	3 759 793	3 759 793	3 759 793	3 759 793
Participation Financière à l'Assainissement Collectif	672 602	868 308	447 378	657 887	533 784	1 098 441	450 000	450 000	300 000	200 000
Autres recettes diverses	295 357	194 173	189 587	119 661	453 039	429 984	200 000	200 000	200 000	200 000

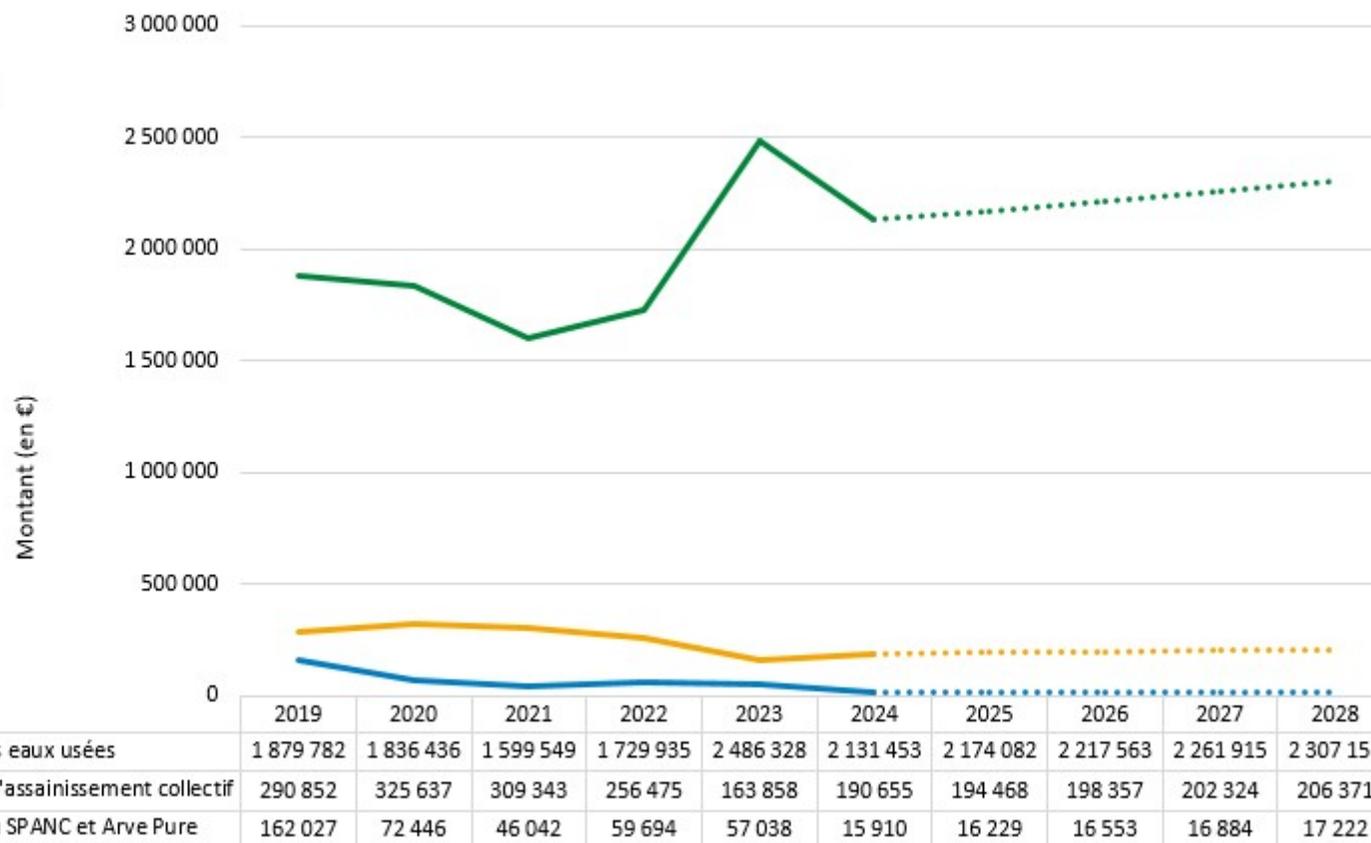
Comme évoqué dans le DOB 2024, les recettes d'exploitation du budget assainissement reviennent à des montants conformes aux attentes budgétaires classiques avec une redevance d'assainissement avoisinant les 4M€.

2024 a été une année particulière en terme de PFAC, un retour à des estimations plus classiques aux alentours de 400k€/an est envisagé pour les orientations budgétaires des exercices à venir.

La nouvelle tarification mise en place en 2025 avec la réforme de la redevance d'assainissement sera à surveiller dans le temps pour garantir une recette suffisante au financement du programme d'investissement. En l'état actuel, la prospective ne prévoit pas de modification dans les équilibres financiers à moyen terme.

PRÉVISION DES DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2025 ET LES ANNÉES À VENIR

Évolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe Assainissement (hors dette et charges de personnel)



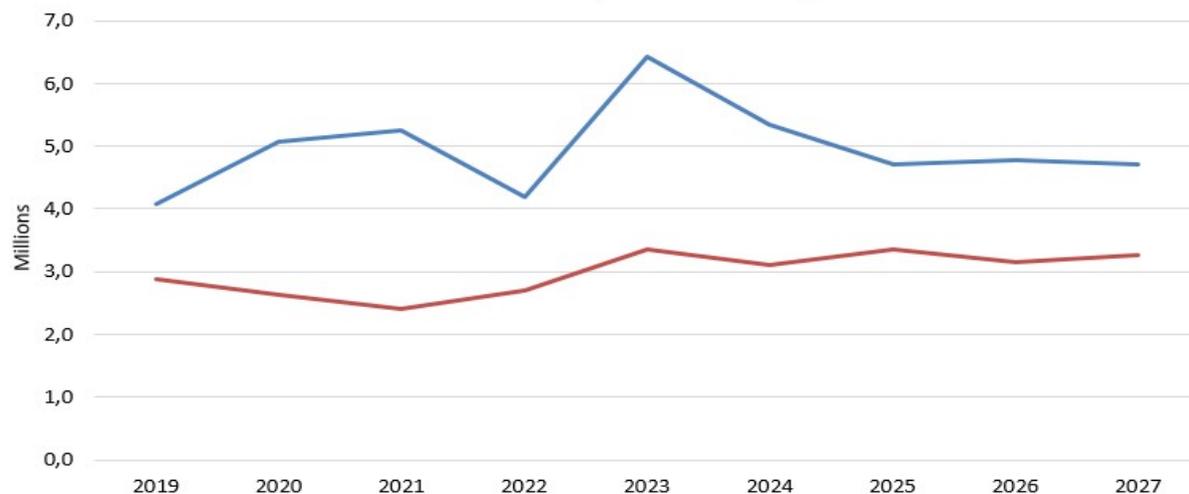
L'année 2023 a été exceptionnelle en terme de dépenses d'exploitation notamment pour le traitement des eaux usées sous l'effet de l'inflation. 2024 marque le retour à un tendancier plus classique avec une hausse modérée projetée sur les années à venir. L'incertitude sur le poste de dépenses des fluides semble s'estomper avec potentiellement une baisse de ce poste de dépenses dans les années à venir.

Par ailleurs, la rétrospective fait apparaître une évolution des dépenses d'exploitation qui n'augure pas d'un effet ciseau sur le moyen terme, le choc inflationniste étant passé, les effets sur l'augmentation des dépenses de fluides seront modérés dans la prospective financière. L'année 2025 verra une dépense exceptionnelle suite au remboursement d'une PRE à la SAG (225k€) ce qui explique le décrochage dans la prospective avant un retour à la normal sur l'évolution des dépenses d'exploitation.

La construction budgétaire doit permettre de dégager un autofinancement important et de maintenir le taux d'épargne brute supérieure à 10% (**orientation budgétaire n°1**).

PRÉVISION DES DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2025 ET LES ANNÉES À VENIR

Evolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation



Si un risque d'effet ciseau a pu apparaître en 2022, les rythmes d'évolution des dépenses et recettes réelles d'exploitation se synchronisent sur la période 2024-2027.

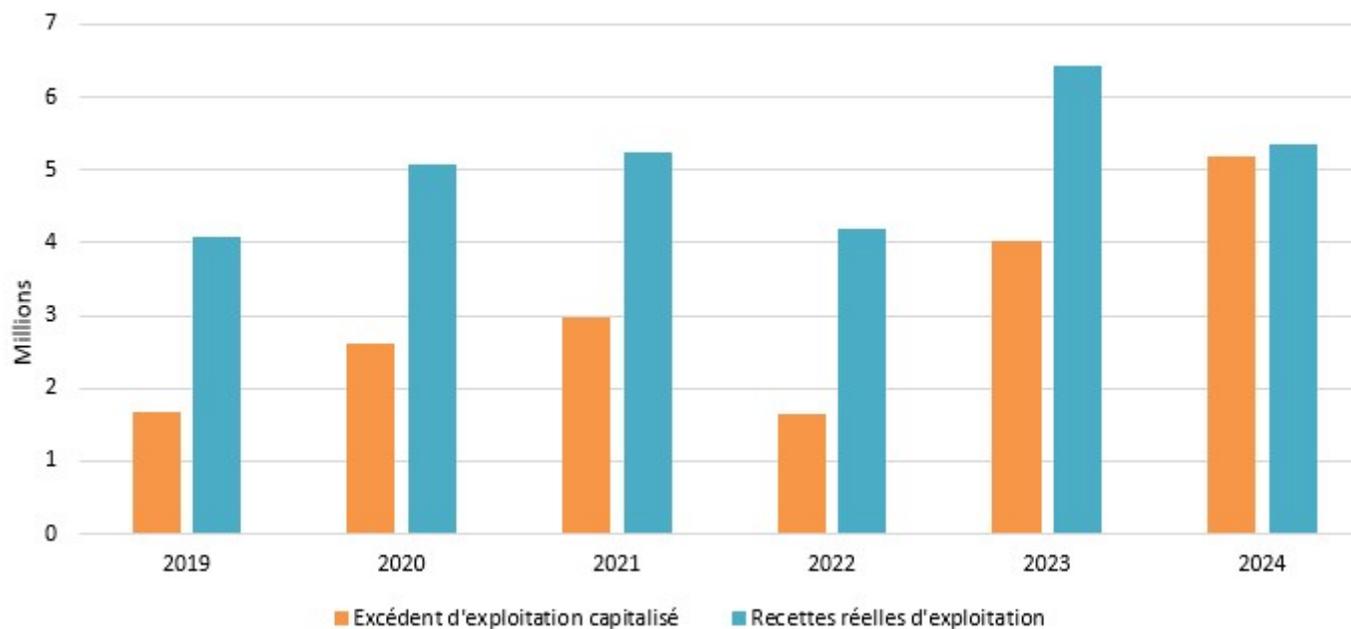
De ce fait, l'excédent structurel généré par cette section a pour vocation à être utilisé pour le financement de la section d'investissement.

Aussi, afin de soutenir un investissement fort en 2025 (5,6M€ en prospective), l'excédent cumulé d'exploitation peut être mis à contribution avant de recourir à un nouveau prêt et ainsi faire une pause de 2 ans dans le recours à l'emprunt (2024 et 2025).

Orientation budgétaire n°2

La projection de résultat d'exploitation 2024 présentée ci-contre démontre la montée en puissance depuis 2022 de l'excédent cumulé d'exploitation non affecté à la section d'investissement et la nécessité de réduire cet excédent par la création d'un besoin de financement de la section d'investissement au CA 2025.

Evolution des résultats d'exploitation



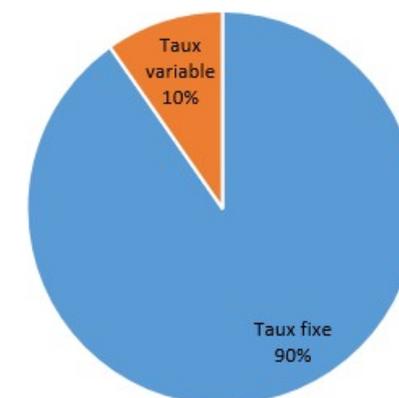
ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement dispose d'une dette très largement sécurisée à taux fixe (90% de l'en-cours). Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à un peu plus de 9,6 millions € en baisse par rapport à l'an dernier en l'absence de nouvel emprunt contracté en 2024.

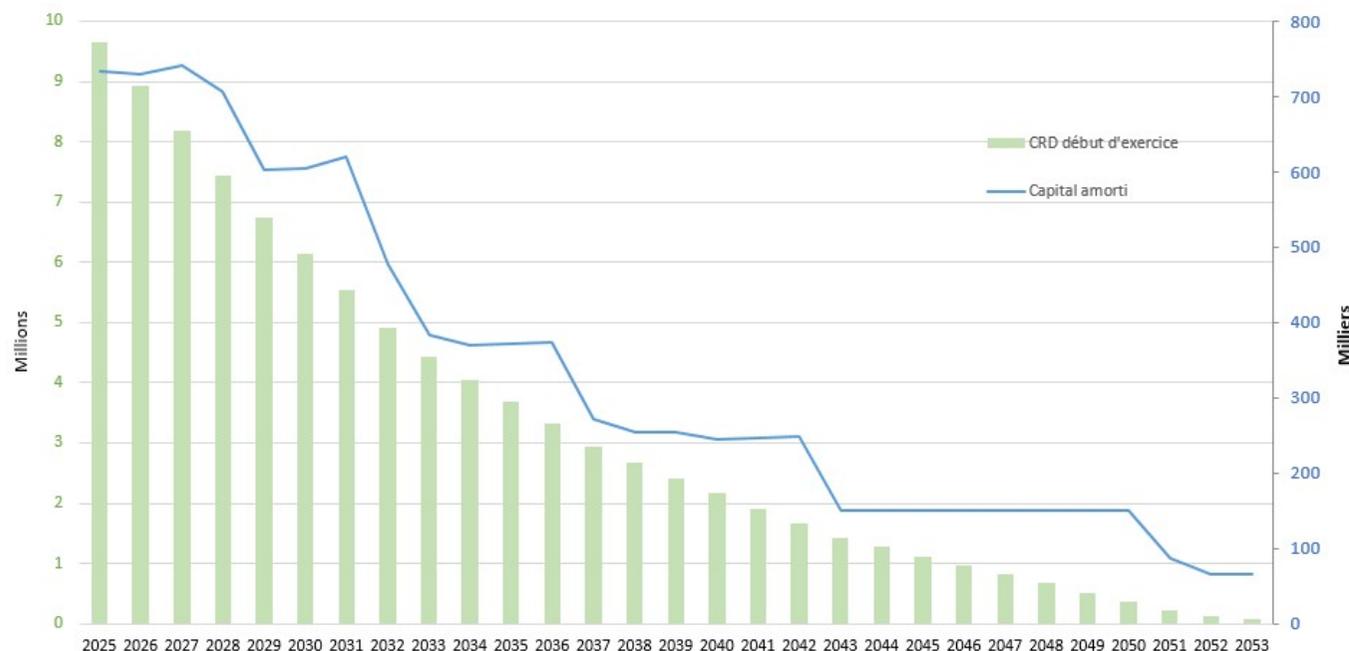
La particularité des investissements supportés par le budget assainissement permet, compte tenu de la structure du budget de s'interroger sur les prochains produits bancaires à contracter. Des emprunts avec des durées plus importantes que des prêts classiques (25 / 30 ans) pourraient, compte tenu de taux fixe faible, être une opportunité.

Dans un contexte de contraction de l'épargne nette à moyen terme ce levier pourrait permettre de maintenir une PPI ambitieuse (**orientation budgétaire n°3**).

Répartition par type de taux



Profil d'extinction de la dette



Sans nouvel emprunt, la dette de ce budget s'éteindrait en 2053.

Chiffres clés:

Nombre de prêts en cours: 21 emprunts

Taux moyen: 2,86%

La durée résiduelle est de 18 ans

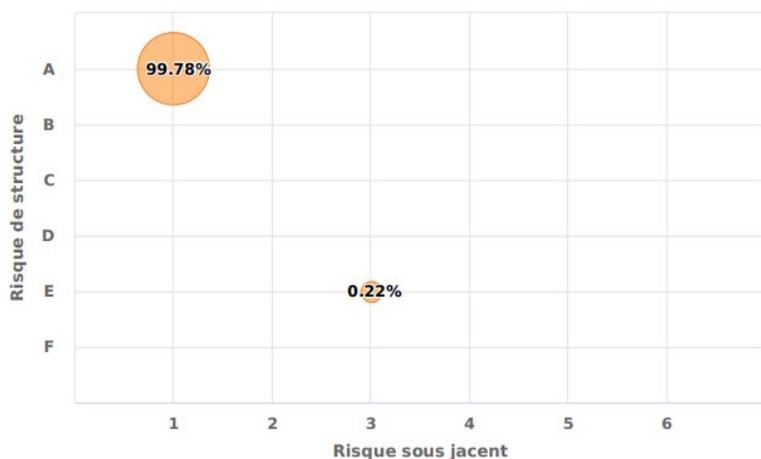
La durée de vie moyenne des emprunts en cours est de 9 ans et 4 mois

ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

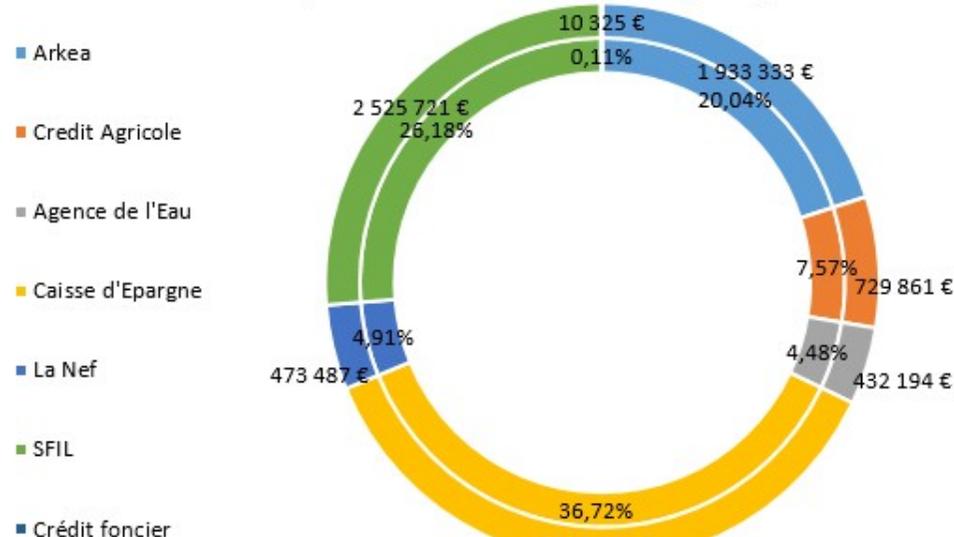
Le budget assainissement comporte un prêt classé 3E dans la Chartre Gissler représentant 0,22% de l'encours total.

Le reste de la dette est classée 1A et est saine.

Le prêt structuré contracté en 2013 a une durée résiduelle de 13 ans avec un CRD extrêmement faible de 21k€.



Répartition de la dette par prêteur



L'ensemble de la dette du budget assainissement est réparti sur 7 prêteurs avec une prédominance pour la Caisse d'Epargne et la SFIL.

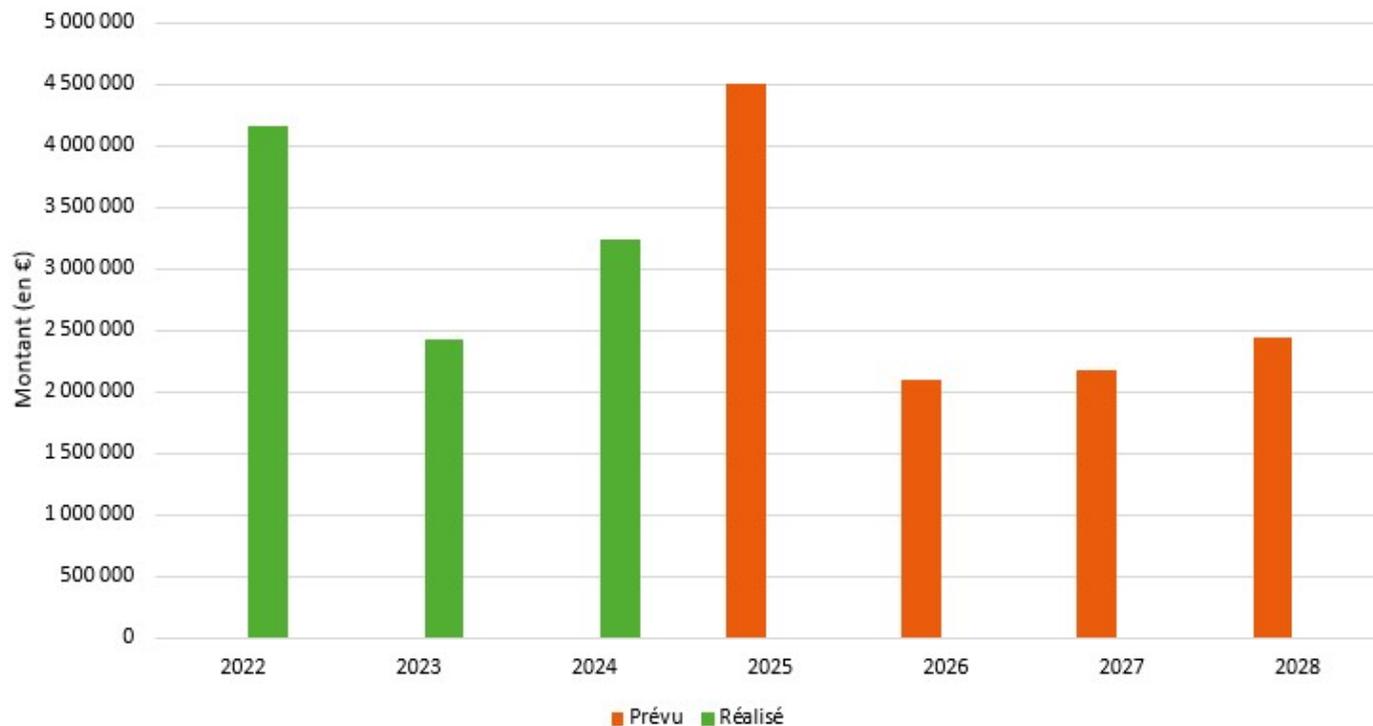
La disparité des prêteurs permet une saine concurrence lors des consultations d'emprunt et une diversité des produits potentiellement proposés.

La gestion du stock de dette n'est actuellement pas un sujet budgétaire et n'appelle pas de remarque dans les orientations budgétaires.

La capacité de désendettement est de 4,3 années pour 2024 et reste très correcte sur la période 2025-2028 comme l'indique la prospective ci-dessous.

PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Etat d'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement
2022-2028 de l'assainissement



Enjeu 3 : Adaptation climatique

Ambition : Réduire de 20% les déchets incinérés et gérer l'eau en parfaite adéquation avec nos besoins d'ici 2030

POINT D'AVANCEMENT DU PPI 2022-2028

L'année 2022 a connu un très fort taux de réalisation des travaux d'assainissement avec plus de 4 millions € réalisés.

Suite à la baisse de 2023, l'année 2024 a été une année de réalisation correcte avec 3,2M€ de consommés. Les coups partis comptabilisés en restes à réaliser seront importants sur 2025 (2,8M€).

Le volume moyen annuel du PPI 2022-2028 avait été calculé à 3,5M€. L'année 2024 est donc dans la cible. Le dynamisme des recettes d'investissement a permis de ne pas créer de besoin d'investissement qui pourra être mobilisé en 2025.

Le rythme de décaissement de la PPI est à surveiller mais ne constitue pas actuellement une menace pour l'exécution des investissements tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rep.	Intitulé	Calcul	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Redevances d'assainissement		3 127 231,55	4 005 147,63	4 609 588,05	3 413 618,00	5 438 062,65	3 759 792,84	3 759 792,84	3 834 988,70	3 911 688,47	3 989 922,24
2	Participation Financière à l'Assainissement Collectif		672 601,75	868 307,90	447 378,05	653 887,30	533 783,60	1 098 441,35	450 000,00	450 000,00	300 000,00	200 000,00
3	Primes épuratoires		176 607,48	54 821,58	69 991,79	32 669,53	48 187,60	23 366,61	23 366,61	23 366,61	23 366,61	23 366,61
4	Autres recettes diverses		100 401,32	146 264,25	118 171,27	90 991,95	404 851,76	470 496,86	478 780,46	478 780,46	478 780,46	478 780,46
5	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	A	4 076 842,10	5 074 541,36	5 245 129,16	4 191 166,78	6 424 885,61	5 352 097,66	4 711 939,91	4 787 135,77	4 713 835,54	4 692 069,31
6	Contrats et interventions sur réseaux et STEP		387 722,72	359 987,97	331 604,81	506 494,33	407 420,68	425 922,98	430 182,21	434 484,03	438 828,87	443 217,16
7	Charges de personnel		302 224,30	167 074,77	239 464,30	235 606,48	221 376,67	250 697,54	254 458,00	258 274,87	262 149,00	266 081,23
8	Coût de traitement des eaux usées		1 918 222,19	1 870 813,54	1 611 893,85	1 748 853,66	2 491 164,96	2 131 452,70	2 174 081,75	2 217 563,39	2 261 914,66	2 307 152,95
9	Intérêts des emprunts		238 600,41	223 033,64	223 535,78	207 074,05	220 000,00	289 464,65	267 043,00	235 647,00	239 750,14	251 124,03
10	Autres dépenses diverses		26 715,74	3 716,93	11 435,62	8 869,60	8 038,80	1 404,05	230 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
11	TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	B	2 873 485,36	2 624 626,85	2 417 934,36	2 706 898,12	3 348 001,11	3 098 941,92	3 355 764,97	3 150 969,29	3 207 642,67	3 272 575,37
12	EPARGNE BRUTE	C = A-B	1 203 356,74	2 449 914,51	2 827 194,80	1 484 268,66	3 076 884,50	2 253 155,74	1 356 174,94	1 636 166,47	1 506 192,87	1 419 493,94
13	Remboursement du capital des emprunts	D	677 793,24	650 757,62	700 833,67	705 524,88	710 170,53	743 792,97	734 196,00	730 050,00	762 225,36	754 116,69
14	EPARGNE NETTE	E = C-D	525 563,50	1 799 156,89	2 126 361,13	778 743,78	2 366 713,97	1 509 362,77	621 978,94	906 116,47	743 967,51	665 377,25
15	Travaux d'assainissement		6 655 345,23	5 907 416,06	3 868 938,94	4 156 822,20	2 417 269,39	3 244 577,50	5 600 000,00	2 090 400,00	2 170 000,00	2 440 000,00
16	Autres dépenses d'investissement		84 726,64	0,00	700 833,67	93 074,00	926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	F	6 740 071,87	5 907 416,06	4 569 772,61	4 249 896,20	2 418 195,39	3 244 577,50	5 600 000,00	2 090 400,00	2 170 000,00	2 440 000,00
18	Subventions (AERMC, Département, Etat)		1 297 089,39	1 231 338,00	1 169 770,00	1 003 266,05	694 230,84	1 797 925,55	798 540,00	579 480,00	622 950,00	1 126 800,00
19	Autres recettes d'investissement		125 141,63	33 163,63	413 977,16	161 997,74	146 550,93	569 254,11	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	G	1 422 231,02	1 264 501,63	1 583 747,16	1 165 263,79	840 781,77	2 367 179,66	1 198 540,00	979 480,00	1 022 950,00	1 526 800,00
21	Besoin de financement	H = F-G	5 317 840,85	4 642 914,43	2 986 025,45	3 084 632,41	1 577 413,62	877 397,84	4 401 460,00	1 110 920,00	1 147 050,00	913 200,00
22	Rappel Epargne nette	E	525 563,50	1 799 156,89	2 126 361,13	778 743,78	2 366 713,97	1 509 362,77	621 978,94	906 116,47	743 967,51	665 377,25
23	Emprunts nouveaux	I	0,00	2 490 000,00	10 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	604 803,53	803 082,49	647 822,75
24	En-cours de dette au 31/12	J	8 668 046,28	10 515 027,15	9 814 602,67	9 109 077,78	10 350 185,99	9 655 114,00	8 920 918,00	8 795 671,53	8 836 528,65	8 730 234,71
25	Ratio de capacité de désendettement (en années)	K = J÷C	7,2	4,3	3,5	6,1	3,4	4,3	6,6	5,4	5,9	6,2
26	Taux d'épargne brute	L = C÷A	29,5%	48,3%	53,9%	35,4%	47,9%	42,1%	28,8%	34,2%	32,0%	30,3%
27	Taux d'endettement	M = J÷A	212,6%	207,2%	187,1%	217,3%	161,1%	180,4%	189,3%	183,7%	187,5%	186,1%

La prospective financière du budget assainissement est assez saine avec un point d'alerte sur la capacité à maintenir un taux d'épargne brute et un autofinancement suffisamment important pour faire face aux dernières années de la PPI.

La capacité de désendettement se maintient sous les 10 ans malgré une simulation d'emprunt à partir de 2026 et assèchement partiel de l'excédent d'exploitation en 2025.

BUDGET ANNEXE MOBILITÉ—Prévision des dépenses et recettes d'exploitation

Structure générale du budget annexe

Le budget annexe Mobilité est en forte progression depuis le cycle d'inflation et les révisions de prix des marchés d'exploitation des lignes (urbain et scolaire). L'évolution de ce poste de dépenses n'a pas pour vocation de baisser ce qui met sous tension la section d'exploitation du budget.

Avec un ratio de 1/12, l'évolution des recettes d'exploitation, même si elles sont dynamiques démontrant une appétence du territoire pour le développement des solutions de mobilité par les TC, reste bien en deçà de l'évolution des dépenses d'exploitation.

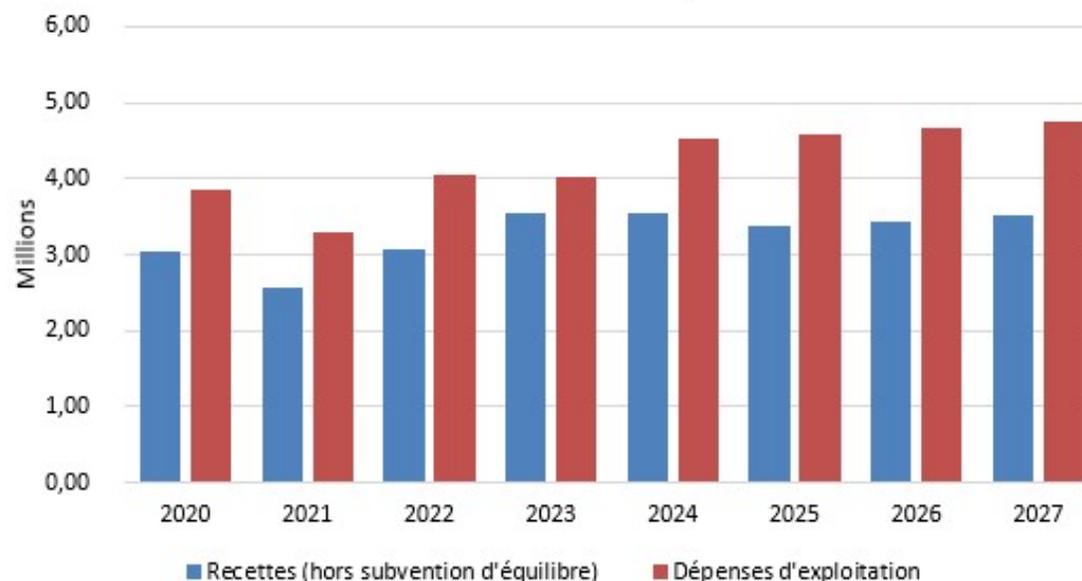
Par conséquent, le budget Mobilité est équilibré par une subvention du budget principal. Si la subvention n'a été que de 800k€ en 2024 afin de conclure à un résultat quasi nul, la prospective financière pour les années à venir fait état d'une subvention d'équilibre bien supérieure au million d'euros. La maîtrise de ce besoin structurel de subvention d'équilibre est l'enjeu tant pour le budget annexe que pour le budget principal. Le reste des évolutions est une question périmétrique du développement de l'offre de transports qui ne constitue pas à proprement parler une orientation budgétaire.

Une subvention de 1,3M€ est prévue en 2025 pour soutenir la section d'exploitation. Ce mécanisme ne permettant pas de soutenir les investissements, pour lesquels un recours à l'emprunt est projeté dans la prospective.

Dans ces conditions, les niveaux d'épargne sont extrêmement contraints et la capacité de désendettement, qui n'était pas un sujet jusqu'à l'emprunt réalisé en 2024, est conditionné à la sur-affectation du budget principal pour maîtriser le ratio. Ce ratio, tout comme l'ensemble des seuils intermédiaires de gestion ne sont pas effectifs dans ces conditions.

Pour 2024, le ratio de désendettement tout comme le taux d'épargne brute ne peuvent être calculés. Le choix d'avoir un résultat annuel (-200k€) négatif pour réduire le résultat reporté (64k€) et ainsi permis de réduire la subvention d'équilibre reste conjoncturel.

Evolution de la section d'exploitation



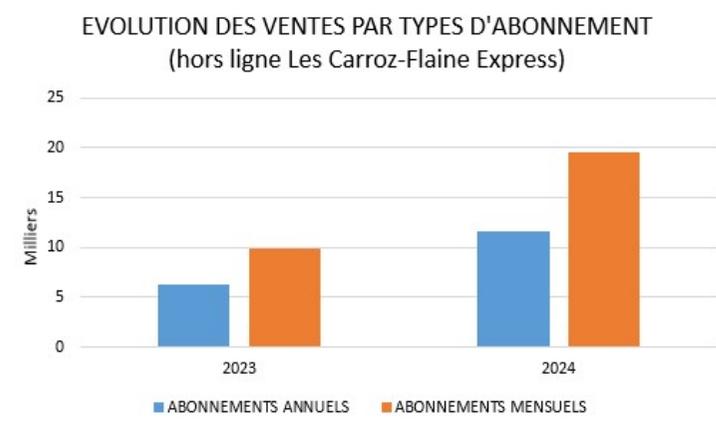
BUDGET ANNEXE MOBILITÉ—Prévision des dépenses et recettes d'exploitation

Le transport urbain

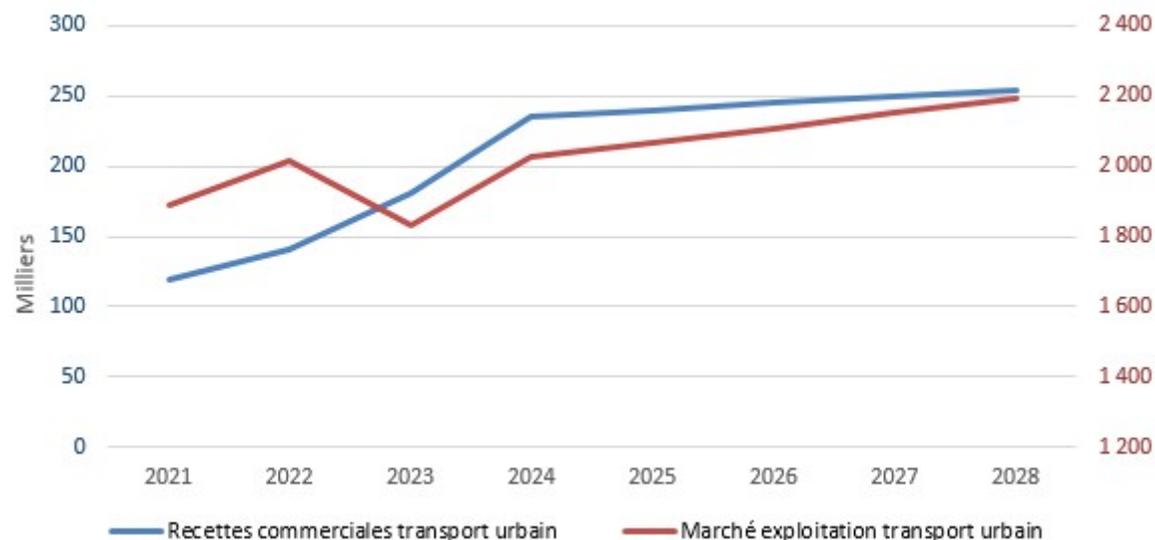
Le transport urbain a vu ses abonnements fortement augmenter en 2024 par rapport à 2023.

De manière générale, la fréquentation est revenue à des niveaux d'avant COVID. La période 2024 voit une modification des habitudes de mode de transports qu'il faudra analyser sur le temps long pour voir si nous avons affaire à une modification durable de la mobilité.

Les abonnements annuels ont augmenté de 85% en un an et les abonnements mensuels de 99%



Evolution des dépenses et recettes du transport urbain



Le transport urbain

Après une année 2023 atypique, on retrouve à partir de 2024 une similitude dans l'évolution des dépenses et des recettes du transport urbain avec un différentiel de 9€ de recettes pour 100€ de dépenses.

L'accroissement de la fréquentation, indépendamment de la politique tarifaire est un point positif à suivre. La pratique des abonnements annuels révélant un véritable changement de mode de transport sur le long terme, la pérennité de cette recette pourrait être un élément d'une future politique tarifaire.

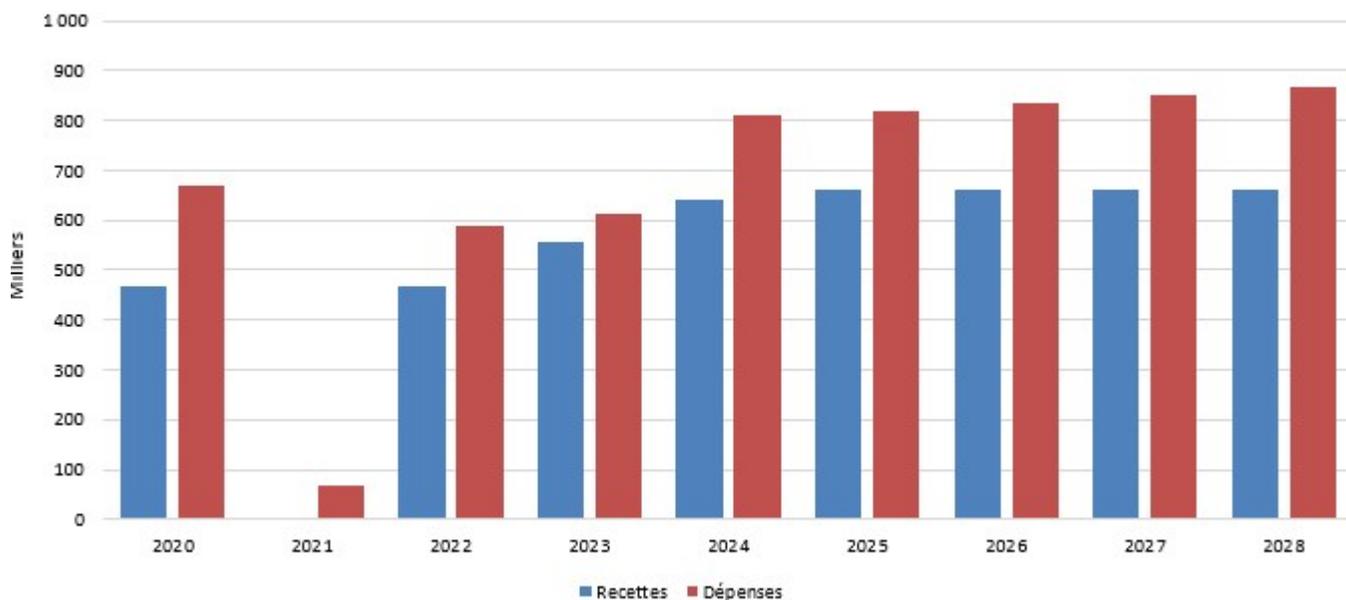
BUDGET ANNEXE MOBILITÉ—Prévision des dépenses et recettes d'exploitation

Les skibus

Depuis la saison 2021-2022 les dépenses relatives aux skibus sont constamment à la hausse.

Afin de contenir les coûts, les fiches horaires ont été réajustées. Cependant, comme le marché suit l'augmentation des salaires du secteur des transports et l'augmentation du coût du gazole, pour 2025 les dépenses ont été estimées à 818 000€. Les recettes proviennent de la refacturation aux sociétés de remontées mécaniques et des communes via les Attributions de Compensation (20%) non présentes dans le graphique ci-dessous. Le marché de transport du skibus sera relancé en 2025 pour une attribution avant l'hiver prochain. Les impacts budgétaires éventuels seront plutôt dans le budget 2026. Les contrats et conventions permettant le financement de ce service arrivant à termes dans les prochaines années, ils constituent un point de vigilance pour la prospective. La nécessité d'apporter une plus grande sécurité dans les ressources de cette action est une orientation budgétaire à prendre en compte dans l'élaboration du budget.

Evolution des dépenses et recettes du skibus



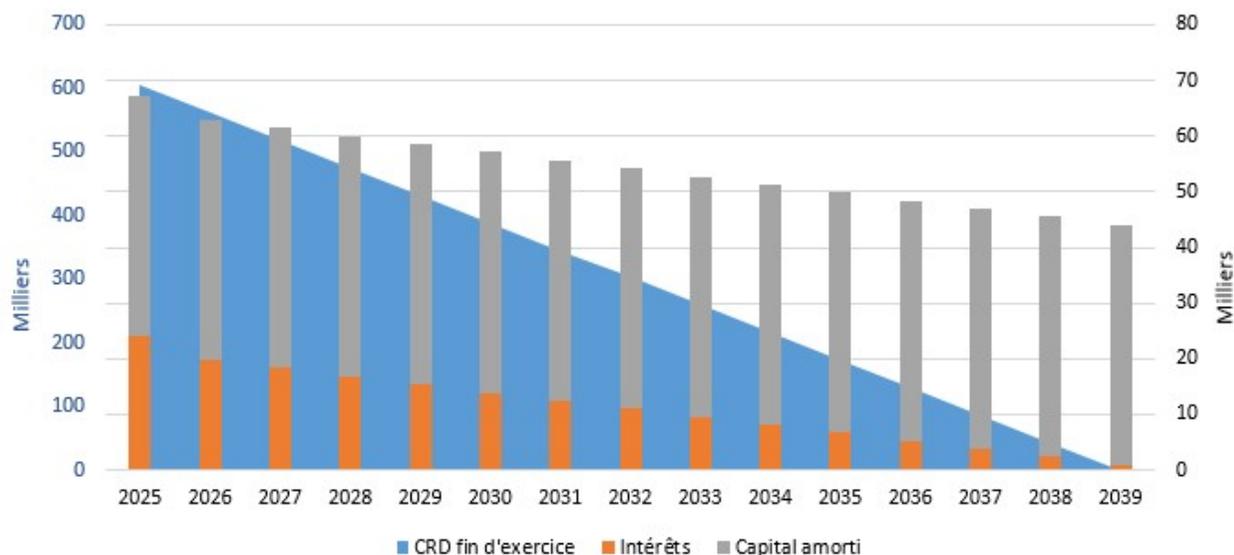
BUDGET ANNEXE MOBILITÉ—ETAT DE LA DETTE

Dettes

Le budget annexe Mobilité n'a contracté qu'un seul prêt, en 2024, pour un montant total de 647 600 €. Comme évoqué ci-dessus, cette source de financement est amenée à augmenter dans les années à venir compte tenu du volume d'investissement à financer.

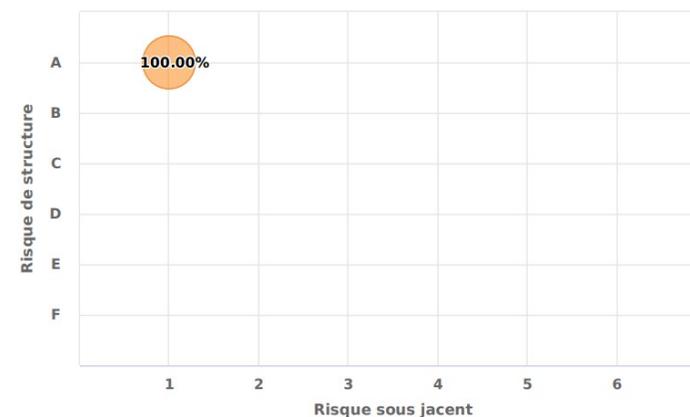
Le profil d'extinction de la dette est donc celui du seul emprunt contracté auprès de La Banque Postale pour 15 ans à 3,40% (taux fixe).

Profil d'extinction de la dette



Le prêt contracté en 2024 étant à taux fixe, il est classé 1A sur la Chartre Gissler et ne présente aucun risque.

Dans la même optique que la politique de gestion de la dette des autres budgets, il est envisageable, compte tenu de la baisse des taux, d'étudier la possibilité d'une diversification des produits avec des taux variables si les perspectives de gain, notamment sur la section d'exploitation à court ou moyen terme sont intéressants.



PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

Les investissements relatifs aux transports scolaire et urbain

1 Aménagements arrêts de bus (poteaux, signalétique, abribus)

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	18 400,00 €	236 202,90 €	259 996,50 €	194 880,00 €	709 479,40 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	18 400,00 €	236 202,90 €	259 996,50 €	194 880,00 €	709 479,40 €

3 Nouveaux logiciels de transport scolaire

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	111 565,99 €	39 371,45 €	3 414,00 €	0,00 €	154 351,44 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	111 565,99 €	39 371,45 €	3 414,00 €	0,00 €	154 351,44 €

5 Changement des totems Les Carroz Flaine Express et skibus

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €

2 Aménagement gare routière du collège de Scionzier

AP/CP

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	0,00 €	1 780 000,00 €	1 500 000,00 €	3 280 000,00 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	890 000,00 €	150 000,00 €	1 040 000,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	0,00 €	890 000,00 €	1 350 000,00 €	2 240 000,00 €

4 Nouveau site internet ARV'i

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	2 080,66 €	16 017,12 €	33 553,00 €	10 000,00 €	61 650,78 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	2 080,66 €	16 017,12 €	33 553,00 €	10 000,00 €	61 650,78 €

PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

Les investissements relatifs aux mobilités douces et les autres investissements

6 Station vélo et abris vélos

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	40 220,14 €	0,00 €	156 404,00 €	40 000,00 €	236 624,14 €
 Recettes & subventions	43 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 540,00 €
 Reste à charge 2CCAM	-3 319,86 €	0,00 €	156 404,00 €	40 000,00 €	193 084,14 €

7 Jalonnement cyclable et boucles de comptage

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	0,00 €	13 884,50 €	46 000,00 €	0,00 €	59 884,50 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	0,00 €	13 884,50 €	46 000,00 €	0,00 €	59 884,50 €

8 Autres projets divers

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	2 080,66 €	1 317,12 €	23 653,00 €	10 000,00 €	37 050,78 €
 Recettes & subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
 Reste à charge 2CCAM	2 080,66 €	1 317,12 €	23 653,00 €	10 000,00 €	37 050,78 €

GLOBAL

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
 Études & équipements	172 267 €	305 476 €	2 334 368 €	1 744 880 €	4 556 990 €
 Recettes & subventions	43 540 €	0 €	890 000 €	150 000 €	1 083 540 €
 Reste à charge 2CCAM	128 727 €	305 476 €	1 444 368 €	1 594 880 €	3 473 450 €

PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

Rep.	Intitulé	Calcul	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Inscriptions au transport scolaire		268 345,47	256 067,22	244 401,83	233 563,65	250 583,64	271 956,39	275 000,00	277 750,00
2	Recettes commerciales transport urbain		171 360,91	108 529,51	119 677,69	140 111,70	181 205,46	235 105,41	240 000,00	244 800,00
3	Refacturation skibus		516 688,00	466 913,62	0,00	469 439,45	556 425,47	642 088,46	660 000,00	660 000,00
4	Participation Région pour transport scolaire		2 307 351,99	2 143 945,43	2 135 114,33	2 126 283,23	2 126 283,23	2 134 535,30	2 130 000,00	2 193 900,00
5	Autres produits divers		131 291,63	69 328,46	67 989,43	97 988,58	427 891,28	256 323,06	64 880,00	64 880,00
6	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	A	3 395 038,00	3 044 784,24	2 567 183,28	3 067 386,61	3 542 389,08	3 540 008,62	3 369 880,00	3 441 330,00
7	Marché exploitation transport scolaire		1 241 834,88	1 152 443,36	1 203 461,16	1 220 349,98	1 101 534,15	1 390 628,79	1 418 441,37	1 446 810,19
8	Marché exploitation transport urbain		1 897 881,43	1 857 756,12	1 890 944,34	2 014 431,58	1 829 695,13	2 027 150,42	2 067 693,43	2 109 047,30
9	Marché exploitation skibus		664 322,73	668 821,73	68 291,27	586 799,30	614 181,57	809 358,37	818 000,00	834 360,00
10	Charges de personnel		75 009,21	76 304,13	77 248,91	121 498,82	179 299,00	186 840,97	190 000,00	192 850,00
11	Autres charges diverses		99 550,77	111 316,86	64 078,32	110 483,05	306 189,90	106 848,77	94 453,45	90 595,25
12	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	B	3 978 599,02	3 866 642,20	3 304 024,00	4 053 562,73	4 030 899,75	4 520 827,32	4 588 588,24	4 673 662,74
13	EPARGNE DE GESTION	C = A - B	-583 561,02	-821 857,96	-736 840,71	-986 176,12	-488 510,67	-980 818,70	-1 218 708,24	-1 232 332,74
14	Dépenses d'équipements		3 328,00	6 364,62	0,00	61 062,59	172 266,79	305 475,97	2 334 367,50	1 744 880,00
15	Subventions d'investissement versées		0,00	47 153,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Autres dépenses d'investissement		0,00	0,00	91 829,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	D	3 328,00	53 517,65	91 829,13	61 062,59	172 266,79	305 475,97	2 334 367,50	1 744 880,00
18	Subventions		0,00	0,00	0,00	61 236,00	43 540,00	0,00	890 000,00	150 000,00
19	Emprunts							647 600,00		
20	Autres recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 471,98	0,00	0,00
21	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	E	0,00	0,00	0,00	61 236,00	43 540,00	669 071,98	890 000,00	150 000,00
22	Besoin de financement en investissement	F = D - E	3 328,00	53 517,65	91 829,13	-173,41	128 726,79	-363 596,01	1 444 367,50	1 594 880,00
23	Epargne de gestion	C	-583 561,02	-821 857,96	-736 840,71	-986 176,12	-488 510,67	-980 818,70	-1 218 708,24	-1 232 332,74
24	Résultat annuel budget	G = C - F	-586 889,02	-875 375,61	-828 669,84	-986 002,71	-617 237,46	-617 222,69	-2 663 075,74	-2 827 212,74
25	DÉFICIT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ	H	586 889,02	875 375,61	828 669,84	986 002,71	617 237,46	617 222,69	2 663 075,74	2 827 212,74

BUDGET ANNEXE DOMAINES SKIABLES

INTITULÉ DU CHAPITRE	2023	2024	2025	2026	2027
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	164,36			
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	154 867,43			
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	150 000,00	446 851,00	550 000,00	585 000,00	585 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	10 910,40			
Sous-total recettes réelles de fonctionnement	150 000,00	612 793,19	550 000,00	585 000,00	585 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		119 793,48	49 527,78		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00		10 000,00	15 000,00
Sous-total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	119 793,48	49 527,78	10 000,00	15 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	150 000,00	732 586,67	599 527,78	595 000,00	600 000,00

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 655,62	252 841,72	480 000,00	480 000,00	480 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	326 341,35			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	716,05			
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	333,39	210,00	135,00	60,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	115,38			
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	23 655,62	580 347,89	480 210,00	480 135,00	480 060,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	102 711,00	110 000,00	115 000,00	120 000,00
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	102 711,00	110 000,00	115 000,00	120 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 655,62	683 058,89	590 210,00	595 135,00	600 060,00

10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	134 979,35	118 000,00		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00		200 000,00	
Sous-total recettes réelles d'investissement	0,00	134 979,35	118 000,00	200 000,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE			108 337,59	113 837,59	191 337,59
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00			
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	102 711,00			
Sous-total recettes d'ordre d'investissement	0,00	102 711,00	108 337,59	113 837,59	191 337,59
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	237 690,35	226 337,59	313 837,59	191 337,59

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	21 436,41			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000,00	6 000,00			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	550,90	101 916,35	112 500,00	112 500,00	112 500,00
Sous-total dépenses réelles d'investissement	6 550,90	129 352,76	112 500,00	112 500,00	112 500,00
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00
Sous-total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 550,90	129 352,76	112 500,00	122 500,00	127 500,00

Suite à une première année d'exécution réelle, le budget annexe domaines skiables entre dans un nouveau temps avec la mise en place d'une délégation de service public. La DSP conclue avec la SPL CAMT va permettre de comptabiliser une participation fixe de 457k€HT sur les 3 prochains exercices en dépenses d'exploitation.

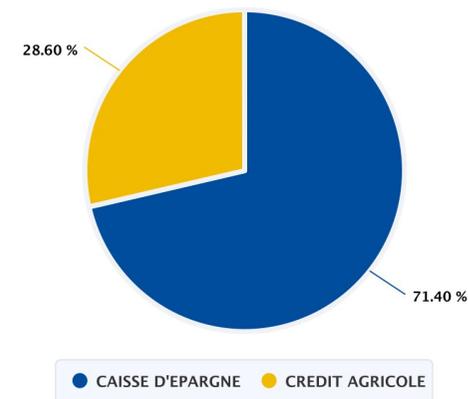
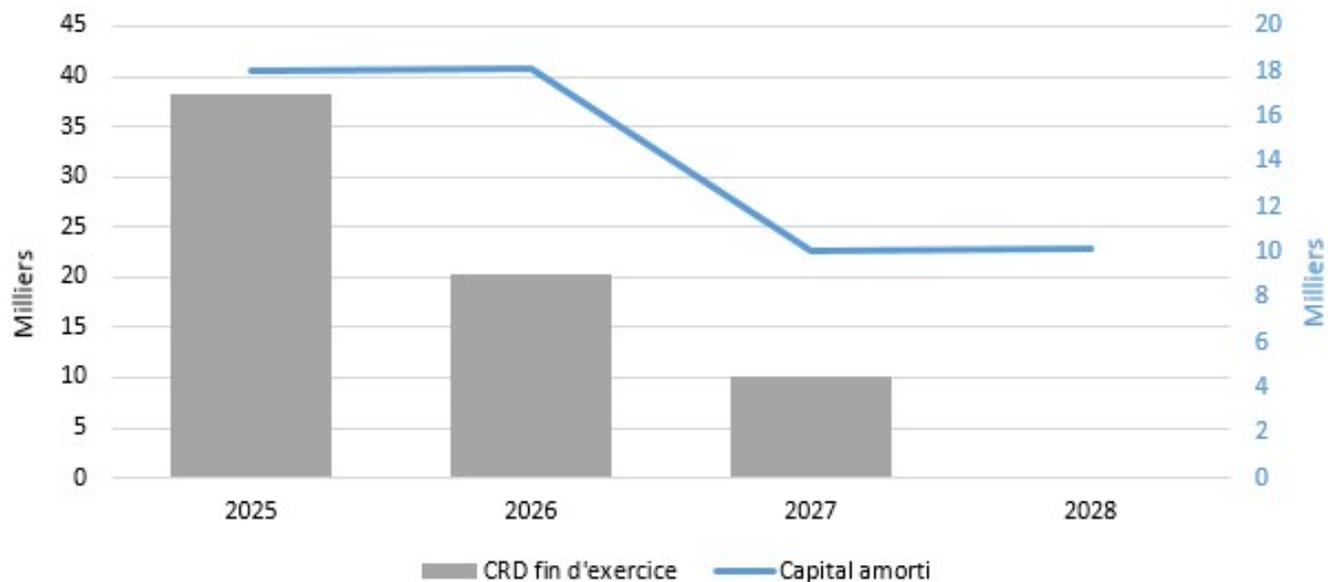
Par ailleurs, les recettes d'exploitation vont être quasi exclusivement composées de la subvention du budget principal, les recettes de l'activité étant captées par le délégataire.

Outre la section d'exploitation qui va connaître une évolution linéaire à moyen terme, la section d'investissement va continuer de porter les projets de la PPI avec les investissements nécessaires à l'entretien, la modernisation et la diversification des domaines skiables pour une estimation de 112,5k€.

Cette section s'autofinance jusqu'en 2027 avec l'intégration des résultats d'investissement des budgets annexes des communes balcons dont une partie a été perçue sur 2024 et le reliquat sera en recettes 2025 (118k€). Un emprunt est inscrit dans la prospective en 2026.

BUDGET ANNEXE DOMAINES SKIABLES—ETAT DE LA DETTE

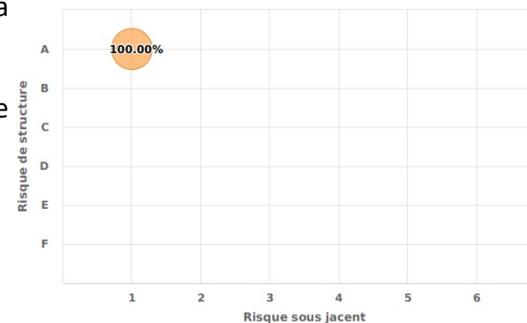
Profil d'extinction de la dette



Suite au transfert des zones d'activités touristiques relatives aux domaines skiabiles des communes balcons, la 2CCAM a repris les emprunts contractés sur les budgets annexes des communes membres.

La dette est constituée de 2 prêts pour un capital restant dû au 1er janvier 2025 de 56 332€. La durée de vie résiduelle est de 3,3 ans comme l'indique le profil d'extinction de la dette ci-dessus.

Avec une dette exclusivement à taux fixe l'encours est classé 1A sur la Chartre Gissler.





Cluses Arve
& montagnes